

État de la situation financière

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Référence</u>	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	128 286	142 241
Investissements à court terme	Note 4.1	239 705	256 843
Créances	Note 6.1	349 612	358 292
Stocks	Note 7	8 896	8 639
Total des actifs courants		<u>726 499</u>	<u>766 015</u>
Actifs non courants			
Investissements à long terme	Note 4.2	297 674	223 054
Créances	Note 6.2	152 887	63 613
Immobilisations corporelles	Note 8.1	108 376	110 035
Immobilisations incorporelles	Note 9	763	1 024
Total des actifs non courants		<u>559 700</u>	<u>397 726</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>1 286 199</u>	<u>1 163 741</u>
PASSIFS			
Passifs courants			
Passifs opérationnels	Note 10	13 175	93 682
Dettes	Note 11.1	62 352	16 033
Avantages du personnel	Note 12	10 970	13 053
Recettes différées	Note 13.1	502 770	453 345
Total des passifs courants		<u>589 267</u>	<u>576 113</u>
Passifs non courants			
Dettes	Note 11.2	7 796	7 796
Avantages du personnel	Note 12	210 430	210 838
Recettes différées	Note 13.2	216 125	139 389
Total des passifs non courants		<u>434 351</u>	<u>358 023</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>1 023 618</u>	<u>934 136</u>
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE			
Soldes des fonds et réserve			
Soldes des fonds	Note 14	112 230	89 257
Réserves	Note 14	150 351	140 348
SOLDES NETS DES FONDS et RÉSERVES		<u>262 581</u>	<u>229 605</u>

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

État de la performance financière

(en milliers de dollars des États-Unis)

RECETTES	Référence	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Recettes d'opérations sans contrepartie directe			
Contributions fixées	Note 15	97 793	105 620
Contributions volontaires	Note 15	571 460	619 977
Autres recettes	Note 15	63 019	86 349
Recettes d'opérations avec contrepartie directe			
Achats de fournitures de santé publique	Note 15	686 518	646 219
Autres recettes	Note 15	7 965	10 646
Recettes diverses	Note 15	21 572	(8 789)
TOTAL DES RECETTES		1448327	1460022
DÉPENSES			
Dépenses liées au personnel	Note 16	173921	185546
Fournitures, biens et matériels	Note 16	680 525	644 790
Équipement, véhicules, mobilier, immobilisations incorpor	Note 16	1 919	7 072
Services contractuels	Note 16	80 303	72 136
Voyages	Note 16	36 247	67 967
Transferts et subventions aux contreparties	Note 16	441 327	480 879
Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses c	Note 16	12 248	10 478
TOTAL DES DÉPENSES		1 426 490	1 468 868
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET		21 837	(8 846)

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

État des variations de l'actif net

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Référence</u>	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Actifs nets en début d'année		229 605	215 891
Règlement du passif correspondant aux avantages	Note 12.3.9	11 264	11 502
Gain/(perte) sur la réévaluation des investissements (Comptabilisation)/Décomptabilisation de passif par les réserves	Note 4.2	(1 692)	(616)
Ajustements pour réévaluation des immobilisations	Note 24	1 567	1 721
Ajustement de clôture des indemnités de cessation de service et avantages non statutaires de l'OMS	Note 8.1		3 401
Total des postes (recettes/dépenses) comptabilisés		<u>11 139</u>	<u>6 552</u>
Excédent/(déficit) pour l'exercice financier		<u>21 837</u>	<u>(8 846)</u>
Total des recettes et dépenses comptabilisés pour l'année		<u>32 976</u>	<u>13 714</u>
Actifs nets en fin d'année		<u><u>262 581</u></u>	<u><u>229 605</u></u>

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement :		
Excédent (déficit) pour l'exercice	21 837	(8 846)
Dépréciation et amortissement	2 384	7 646
(Augmentation)/diminution des créances	(80 594)	44 018
(Augmentation)/diminution des stocks	(257)	(771)
Augmentation/(diminution) des passifs opérationnels	(80 507)	51 001
Augmentation/(diminution) des dettes	46 319	6 774
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	8 773	23 791
Augmentation/(diminution) des autres passifs	1 567	1 721
Augmentation/(diminution) des recettes différées	126 161	(182 151)
Augmentation/(diminution) Transfert des fonds pour les indemnités de cessation de service et les avantages non statutaires de l'OMS		
	<u>45 683</u>	<u>(50 265)</u>
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement		
Flux de trésorerie provenant des investissements et activités de financement :		
(Augmentation)/diminution des investissements à court terme	15 447	10 742
(Augmentation)/diminution des investissements à long terme	(74 620)	44 699
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	(465)	(618)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	<u>(59 638)</u>	<u>54 823</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(13 955)</u>	<u>4 558</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>142 241</u>	<u>137 683</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u><u>128 286</u></u>	<u><u>142 241</u></u>

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

Comparaison des montants budgétaires et des montants réels

(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie/secteur de programme	Programme et budget	Transferts approuvés	Budget en résultant	Dépenses de 2016	Solde du Programme et budget	Dépenses de 2016 en % du Programme et
Maladies transmissibles	102 389		102 389	34 482	67 907	34 %
Maladies non transmissibles et facteurs de risque	58 028		58 028	16 805	41 223	29 %
Déterminants de la santé et promotion de la santé tout au long de la vie	81 242		81 242	20 323	60 919	25 %
Systèmes de santé	109 196		109 196	34 102	75 094	31 %
Préparation, surveillance et interventions	59 811		59 811	20 250	39 561	34 %
Services institutionnels et fonctions d'appui	202 134		202 134	79 329	122 805	39 %
Total pour les programmes de base (catégories 1 à 6)	612 800		612 800	205 290	407 510	34 %
Programmes spéciaux et riposte aux situations d'urgence	35 000		35 000	14 368	20 632	41 %
TOTAL	647 800		647 800	219 658	428 142	34 %

Le Programme et budget de l'OPS a été approuvé au moyen de la résolution CD54.R16 à titre de budget intégré et indépendant des sources de financement. Les sommes indiquées dans le Programme et budget représentent l'intégralité des ressources nécessaires. Durant l'exercice budgétaire 2016, il n'y a eu aucun transfert budgétaire ; le budget en résultant est donc le même que le budget approuvé à l'origine. Les dépenses pour 2016 représentent les sommes réelles correspondant à toutes les sources de financement, aux contributions fixées et aux recettes diverses, aux contributions volontaires ainsi qu'aux fonds spéciaux tant de l'Organisation panaméricaine de la Santé que de l'Organisation mondiale de la Santé. Les niveaux de financement et des dépenses par source font l'objet d'autres rapports.

Notes concernant les états financiers au 31 décembre 2016

1. Mission de l'Organisation panaméricaine de la Santé

La mission de l'Organisation est de « *Piloter des initiatives stratégiques de collaboration entre les États Membres et d'autres partenaires pour promouvoir l'équité en matière de santé, lutter contre les maladies, améliorer la qualité de vie des peuples des Amériques et prolonger leur durée de vie* ».

L'Organisation panaméricaine de la Santé (l'Organisation) est un organisme international de santé publique fort de plus de 100 ans d'expérience en matière d'amélioration de l'état de santé et du niveau de vie dans les pays des Amériques. Elle est l'institution spécialisée du système interaméricain pour les questions de santé. Elle est aussi le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques et est reconnue à travers le monde entier en tant que membre du système des Nations Unies.

Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) est le Secrétariat de l'Organisation. Le Bureau est engagé à fournir un soutien technique et à jouer un rôle de chef de file auprès des États Membres de l'Organisation dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser l'objectif de la Santé pour tous et les valeurs qui y sont énoncées.

Le siège de l'Organisation est situé à Washington, D.C. Par ailleurs, l'Organisation compte des bureaux de représentants à travers les Amériques, qui sont chargés de mettre en application ses valeurs, sa mission et sa vision dans le continent américain.

2. Politiques comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers de l'Organisation panaméricaine de la Santé ont été préparés selon le mode de comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en utilisant la convention du coût historique, à l'exception des terrains et bâtiments, qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans une norme IPSAS, la norme internationale d'information financière appropriée a été appliquée.

Les états financiers de l'Organisation ont fait l'objet d'une certification et d'une autorisation d'émission accordée par la Directrice de l'Organisation en vertu des moyens qui lui sont conférés par la Conférence sanitaire panaméricaine comme énoncé dans la résolution CSP28.R7 adoptée en septembre 2012. Cette autorisation d'émission est en date du 27 avril 2017. Aucune autre autorité n'est habilitée à amender les états financiers après émission (référence : norme IPSAS 14, paragraphe 26).

Auparavant, l'Organisation préparait ses états financiers sur la base de la comptabilité de caisse modifiée, conformément aux exigences des Normes comptables du système des Nations Unies. Compte tenu de la décision de passer à la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, des modifications ont été effectuées dans le Règlement financier ; des règles ont été créées puis adoptées par le Conseil directeur lors de sa 49^e réunion du 28 septembre 2009 et lors de la 145^e session du Comité exécutif, le 2 octobre 2009, ; la date de prise d'effet a été fixée alors au 1^{er} janvier 2010. La toute première adoption des normes comptables internationales pour le secteur public, à compter du 1^{er} janvier 2010, témoigne d'un passage de la comptabilité de caisse modifiée à la comptabilité d'exercice. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre. L'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 constitue la première année de la période biennale 2016-2017, qui est le troisième exercice durant lequel les normes IPSAS sont en vigueur.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des rapports de l'Organisation est le dollar des États-Unis (US\$, ou \$). Les sommes déclarées dans les états financiers et les notes explicatives sont arrondies pour être exprimées en milliers. La pratique de l'arrondissement peut produire des tableaux dans lesquels les sommes totales peuvent ne pas refléter précisément les totaux arrondis.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'Organisation est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (norme IPSAS 1). Les Organes directeurs de l'Organisation n'ont pas fait savoir qu'ils ont l'intention de dissoudre l'Organisation ou de mettre fin à ses activités.

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- a. état de la situation financière
- b. état de la performance financière
- c. état des variations de l'actif net
- d. tableau des flux de trésorerie
- e. comparaison des montants budgétaires et des montants réels
- f. notes concernant les états financiers, qui contiennent un résumé des principales règles comptables et d'autres informations pertinentes.

Conformément au paragraphe 28 de la norme IPSAS 1, l'Organisation a adopté les normes IPSAS en leur intégralité.

Le détail de la mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'Organisation figure dans les pages 40 à 45 du Rapport financier de la Directrice et dans le Rapport du Commissaire aux comptes correspondant à l'exercice financier ouvert le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015.

2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui sont des actifs financiers, sont constitués de liquidités en caisse, en banque, de dépôts sur le marché monétaire et de dépôts à court terme dont les échéances ne dépassent pas 90 jours. Pour qu'un investissement soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en une somme d'argent liquide connue et représenter un risque minime de changement de valeur.

Les dépôts à court terme sont déclarés à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêt étant comptabilisés sur une base de rendement effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour honorer des engagements de liquidités à court terme et non à des fins d'investissement.

2.3 Investissements

Les investissements sont des actifs financiers et sont comptabilisés lorsque l'Organisation devient partie aux dispositions contractuelles de l'investissement. Les investissements sont classés comme étant soit disponibles à la vente soit détenus jusqu'à leur échéance. Les investissements disponibles à la vente sont comptabilisés sur la base de leur date d'achat. Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de règlement.

Les investissements sont classés comme étant disponibles à la vente lorsque l'Organisation ne s'est pas engagée à les maintenir jusqu'à leur échéance. Les articles disponibles à la vente sont déclarés à leur juste valeur (dont les frais d'opérations directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier), les changements de valeur étant comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net. Les actifs disponibles à la vente sont fréquemment négociés sur le marché et l'évaluation de ces actifs est déterminée par des demandes de prix sur le marché libre portant sur des instruments financiers identiques. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande sur une base non temporaire. L'OPS exerce une surveillance de la juste valeur marchande de ses investissements tous les mois et recherche la cause sous-jacente de toute diminution de valeur. La politique des investissements précise les limites présentées par la notation de crédit. Si la perte de valeur résulte d'une diminution de la cote de crédit à une valeur inférieure au seuil établi dans les principes directeurs relatifs aux investissements, l'investissement doit être liquidé.

Les pertes de valeur et les intérêts calculés par la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'excédent ou le déficit. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé, le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net est inclus dans l'excédent ou le déficit correspondant à l'exercice.

Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis d'échéances fixes ou de paiements déterminables et d'une échéance fixe, que l'Organisation a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont constitués de titres d'emprunt d'organismes gouvernementaux des États-Unis

comme l'Association fédérale nationale des prêts hypothécaires (Fannie Mae) et la Société fédérale de prêts hypothécaires (Freddie Mac).

Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont déclarés à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêt étant comptabilisés sur une base de rendement effectif dans l'état de la performance financière.

La méthode du taux d'intérêt effectif est appliquée en déterminant le taux d'intérêt requis pour actualiser exactement tous les flux de trésorerie futurs en rapport avec l'obligation, de sorte à arriver à la première valeur comptable de l'obligation (y compris tous frais d'acquisition nécessairement encourus). Ainsi, si une obligation est acquise à escompte par rapport à sa valeur nominale, cet escompte augmente le taux d'intérêt effectif et est comptabilisé tout au long du terme de l'obligation.

2.4 Prêts et créances

Les prêts et autres créances qui sont assortis d'échéances fixes ou de paiements déterminables et ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme des prêts et créances. Les prêts et autres créances sont déclarés à leur coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte.

Les recettes d'intérêts sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif, à l'exception des créances à court terme, dont la comptabilisation des taux d'intérêt ne serait pas significative.

2.5 Politiques de gestion des risques

L'Organisation place des fonds qui ne lui sont pas nécessaires pour ses besoins immédiats de fonctionnement ; ces investissements lui permettent de percevoir des recettes sur ses excédents de liquidités et, en vertu des articles X et XI du Règlement financier et des articles X et XI des Règles de gestion financière de l'Organisation panaméricaine de la Santé, cette pratique finance une partie du Programme et budget ordinaire. Les investissements sont effectués conformément à la politique sur les investissements de l'Organisation, qui énonce certains principes destinés à préserver le principal détenu en investissement, maintenir un niveau de liquidités adéquat et obtenir un rendement en proportion avec les contraintes en matière de risque d'investissement. Les principes de politique sont ceux qui en déterminent la durée, la diversité et la qualité de crédit en conformité avec les limites en matière de crédit, de marché et d'exposition aux risques relatifs aux taux d'intérêt. Le risque de crédit de l'Organisation est atténué par des politiques sur les investissements qui imposent des limites quant au niveau de l'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie, en limitant les investissements auprès d'un seul émetteur non gouvernemental à un pourcentage ne dépassant pas 25 %.

Conformément aux exigences de la politique sur les investissements, les investissements gérés à l'interne sont limités à des instruments financiers à notation A1/P1 et AAA/Aaa. Les titres à revenu fixe consistent principalement en des titres d'emprunt d'organismes gouvernementaux des États-Unis qui sont automatiquement assortis d'une garantie du gouvernement des États-Unis.

Les fonds placés auprès de gestionnaires d'investissements indépendants sont limités aux instruments à notation A1/P1 ou BBB- ou supérieure en termes de qualité du crédit, conformément à leur mission. Des mécanismes ont été mis en place pour céder le portefeuille d'un investissement dont la valeur tombe au-dessous des conditions minima. Si la notation d'un titre tombe au-dessous des conditions minima en termes de qualité du crédit, le gestionnaire indépendant notifie immédiatement l'OPS et prend des mesures pour procéder à la liquidation du titre.

Pour l'investissement à court terme des liquidités d'exploitation, l'échéance maxima ne peut dépasser un an. L'investissement à long terme des fonds stratégiques est limité à une échéance effective ne dépassant pas cinq ans.

Les comptes de dépôt sont détenus dans des institutions financières ayant reçu une notation de catégorie « investissement » par les grandes agences de notation, lorsque cette pratique existe. Lorsqu'une telle notation n'est pas disponible, la solidité financière globale de l'institution fait l'objet d'une évaluation avant d'y effectuer tout dépôt. Les comptes libellés en monnaie autre que le dollar des États-Unis font l'objet d'une surveillance quotidienne afin d'assurer que les soldes sont maintenus à des niveaux opérationnels qui sont conformes au minimum requis.

Le Comité d'investissement de l'OPS approuve les instruments financiers ainsi que les institutions financières partenaires en se conformant aux directives établies dans la politique sur les investissements citée plus haut afin d'atténuer le risque de crédit.

2.6 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à compter de la date de déclaration, tandis que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à compter de la date de déclaration des états financiers. Les créances sont déclarées à leur coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur (comptabilisées dans l'état de la performance financière). Toutefois, en ce qui concerne les créances courantes, il n'existe aucune différence significative entre les coûts amortis. Par conséquent, ces créances sont comptabilisées à leur coût (moins les pertes de valeur).

Les créances résultant d'opérations avec contrepartie directe sont comptabilisées lorsqu'une entité doit à l'Organisation des actifs ou des services (généralement sous forme de liquidités) suite à une opération qui donne directement une valeur environ égale à une autre entité à titre de contrepartie (norme IPSAS 9).

Les créances résultant d'opérations sans contrepartie directe sont constatées lorsqu'une entité doit à l'Organisation des actifs ou des services (généralement sous forme de liquidités) suite à une opération qui ne donne pas directement une valeur environ égale à titre de contrepartie, ou lorsque l'Organisation a donné une valeur à une autre entité sans pour autant recevoir directement une valeur environ égale à titre de contrepartie (norme IPSAS 23).

Les principales catégories de créances sont les suivantes :

- **Contributions fixées (opérations sans contrepartie directe)**
Ces contributions représentent des engagements officiels souscrits par des États Membres ainsi que des États participants et Membres associés pour l'exercice budgétaire biennal. Les contributions fixées sont comptabilisées comme des créances lorsqu'elles sont réputées échues et exigibles le 1^{er} janvier de chaque année. Le Règlement financier ne contient aucune disposition pour annuler une contribution fixée ; par conséquent, aucune perte de valeur n'est comptabilisée.
- **Fonds de péréquation des impôts (opérations sans contrepartie directe)**
Les créances inscrites au Fonds de péréquation des impôts sont dues par les États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation. Les sommes portées au crédit de l'État Membre pour comptabiliser l'imposition du personnel sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui.

Au titre du fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes résultant de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné.

Les montants imputés sont ensuite utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés.

- **Contributions volontaires (opérations sans contrepartie directe)**
L'Organisation conclut des accords de contributions volontaires qui sont composés des éléments suivants : 1) le fonds des contributions volontaires, qui inclut des ressources financières provenant de gouvernements, d'organisations internationales et d'organisations des secteurs privé et public, d'États Membres de l'OPS et d'États non membres de l'OPS, d'organisations internationales onusiennes et non onusiennes, d'organisations à but lucratif, d'organisations non gouvernementales, de fondations et d'autres contributions volontaires, 2) le fonds des contributions volontaires nationales, qui a été établi le 1^{er} janvier 2010 et comprend des ressources financières provenant de gouvernements et exclusivement destinées à des projets dans les pays concernés, 3) le fonds des contributions volontaires destinées à la préparation aux situations d'urgence et aux secours en cas de catastrophes, qui comprend des ressources financières

provenant de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations des secteurs privé et public, d'États Membres de l'OPS et d'États non membres de l'OPS, d'organisations onusiennes et non onusiennes, d'organisations à but lucratif, d'organisations non gouvernementales, de fondations et d'autres contributions volontaires et 4) d'autres fonds. Dès la signature par les deux parties et l'approbation des accords donnée par le Bureau du conseiller juridique de l'Organisation, la valeur intégrale de l'accord est comptabilisée comme une créance et une recette différée (Note 2.13).

Pour déterminer la part courante des créances dans les contributions volontaires au 31 décembre 2016, l'Organisation a classé tous les soldes des créances en contributions volontaires échues avant le 31 décembre 2017 ainsi que les subventions à statut indéfini comme des créances courantes. De plus, les soldes des créances résultant d'accords de contributions volontaires dont l'échéance est postérieure à 2017 ont été répartis entre des créances courantes et non courantes au moyen d'un calcul linéaire sur la base du nombre d'années à courir. La part non courante des créances reflètera le solde total des créances résultant des contributions volontaires, déduction faite du calcul des créances courantes.

▪ **Achats de fournitures de santé publique (opérations avec contrepartie directe)**

L'achat de fournitures de santé publique revêt une importance fondamentale pour l'Organisation car il lui permet d'accomplir sa mission de soutien des États Membres par le biais de la coopération technique au service des programmes de santé publique, dont l'achat de vaccins et seringues, de fournitures de santé, de trousse de diagnostic, de médicaments et de matériel.

Les créances détenues sur les États Membres au titre de l'achat de fournitures de santé publique sont composées de deux fonds : le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins et le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique. Les créances sont établies pour chaque État Membre participant dès la notification de livraison des biens par le fournisseur et une fois que le paiement du fournisseur a été approuvé. Cet événement déclenche l'émission d'une facture adressée à l'État Membre concerné.

▪ **Activités de financement inter-organisations**

Les créances inter-organisations représentent la somme due à l'Organisation par l'Organisation mondiale de la Santé comme résultat net d'opérations inter-institutions.

▪ **Avances au Personnel**

Les avances sont consenties en conformité avec le Règlement financier et les règles de l'Organisation concernant les prestations (par exemple les indemnités pour frais d'études, les voyages, les règlements des impôts sur le revenu, les réclamations d'assurance, etc.) et sont comptabilisées comme des créances jusqu'à ce qu'elles soient imputées aux comptes de dépenses à la réception de la réclamation demandée ou des pièces justificatives.

L'Organisation constituera des provisions pour créances douteuses s'il est démontré que certaines créances sont irrécouvrables. Il importe de suivre une procédure officielle obéissant aux dispositions relatives à la délégation d'autorité requise pour annuler les sommes en cause avant de passer les écritures de compensation de la créance irrécouvrable en contrepartie de la provision constituée.

2.7 Stocks

Les médicaments et fournitures de santé détenues et contrôlées par l'Organisation sont comptabilisés comme des stocks puis réservés aux fins de distribution lors de la réalisation des activités ordinaires. Ils sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur de réalisation nette en fin d'exercice financier. Les quantités de médicaments et de fournitures de santé détenues par l'Organisation, qui résultent des systèmes de traçage de l'Organisation, sont validées par un inventaire. Ces médicaments et fournitures de santé sont comptabilisés en dépenses lorsqu'ils sont distribués directement par l'Organisation ou remis aux institutions gouvernementales ou non gouvernementales. Les stocks détenus aux fins de distribution à titre gracieux sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement. Les stocks sont conservés dans l'entrepôt PROMESS en Haïti, qui est une installation de stockage stratégique. Si l'Organisation reçoit des stocks acquis par des opérations sans contrepartie directe, ceux-

ci sont évalués à la juste valeur d'acquisition. En raison de la conjoncture particulière prévalant en Haïti, la formule de coût observée est « Premier périmé, premier sorti » pour les stocks de produits pharmaceutiques et médicaments.

Le Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique (PALTEX) a été créé par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) au milieu des années 1960 à titre de programme de coopération technique visant à améliorer la qualité des processus d'enseignement des sciences de la santé en Amérique latine. Le PALTEX est un programme d'édition qui acquiert, produit et distribue des manuels et des matériels pédagogiques de qualité en espagnol et en portugais à des prix abordables.

Les stocks qui sont achetés avec des contributions volontaires pour le compte d'un projet ne font pas partie des stocks de l'Organisation. L'Organisation n'est qu'un agent d'exécution et n'est responsable que de la cession de ces articles conformément aux conditions de l'accord. Si les articles ne sont pas consommés avant la fin du projet, le bailleur doit prendre la décision finale les concernant. À aucun moment l'Organisation ne contrôle ces articles. Par conséquent, du point de vue comptable, il convient d'imputer ces articles aux dépenses au moment de l'achat.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur excède le seuil de \$20 000 sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'état de la situation financière. Au début, elles sont enregistrées au coût, sauf si elles ont été acquises par une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles le sont à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'Organisation applique le modèle du coût pour ses immobilisations corporelles, c'est-à-dire que les articles sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'Organisation applique le modèle de réévaluation exclusivement pour les terrains et bâtiments.

L'Organisation considère que les actifs de ce type ne sont pas des générateurs de trésorerie.

L'amortissement est imputé aux immobilisations corporelles (sauf les terrains) pour déprécier le coût/la juste valeur de l'actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur la durée de vie utile estimée, au moyen de la méthode linéaire, et l'amortissement d'une année entière est imputé sur l'année d'acquisition. En 2014, durant la phase d'élaboration du nouveau système de planification des ressources institutionnelles (ERP), il a été décidé que, pour les besoins du calcul de l'amortissement de l'année d'acquisition, le nouveau système n'accepterait qu'une demi-année d'amortissement en lieu et place du critère appliqué auparavant, qui était une année tout entière. Pour tirer le meilleur parti des capacités d'automatisation du nouveau ERP, il a été décidé de changer la politique d'amortissement en faveur de la demi-année. L'estimation de la durée de vie utile des catégories d'immobilisations est comme suit :

<u>Catégorie et description des actifs</u>	<u>Vie utile estimée (années)</u>
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	3 ans
Moyens de transport	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	3 ans
Agencements et installations	3 ans

Les immobilisations corporelles achetées avec des contributions volontaires pour les besoins d'un projet ne font pas partie des actifs de l'Organisation et sont strictement réservées à l'usage du bénéficiaire du projet. L'Organisation est l'agent d'exécution et responsable exclusivement de la cession de ces articles conformément aux conditions de l'accord. L'Organisation n'est pas propriétaire de ces articles, qui sont par conséquent imputés aux dépenses au moment de l'achat. Si les articles ne sont pas consommés avant la fin du projet, le bailleur doit prendre la décision finale les concernant.

Des dispositions transitoires ont été appliquées lors de la première comptabilisation des immobilisations corporelles achetées ou cédées en don avant le 1^{er} janvier 2010. À l'exception des terrains et bâtiments, les actifs acquis avant le 1^{er} janvier 2010 ont été imputés à la date de l'achat et n'ont pas été comptabilisés comme actifs. L'Organisation effectuera périodiquement une réévaluation de ses terrains et bâtiments, y compris les biens loués. Des experts indépendants détermineront la valeur actualisée sur le marché. Toutes les améliorations apportées, les rénovations et autres travaux effectués dans les bâtiments depuis

l'expertise antérieure seront imputés aux dépenses dans l'année où ces travaux ont été réalisés et compris dans la réévaluation future.

L'Organisation a comptabilisé l'effet de la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles comme un ajustement sur le solde d'ouverture du cumul des excédents ou déficits. En ce qui concerne le paragraphe 99 de la norme IPSAS 17, intitulé Dispositions transitoires, pour des raisons pratiques, l'Organisation n'a pas comptabilisé le cumul des amortissements des bâtiments comptabilisés antérieurement.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des actifs et évaluées au coût ; elles sont amorties sur le moins de la durée de vie utile restante, des améliorations ou de la durée du bail.

Les terrains et bâtiments cédés en don sont évalués à leur juste valeur sur le marché et comptabilisés comme des actifs non courants.

2.9 Contrats de location

L'Organisation est propriétaire et bailleur du terrain sur lequel est bâti l'immeuble sis à 2121 Virginia Avenue, N.W., Washington, D.C.

Aux termes d'un contrat de location, l'Organisation est locataire des deux premiers étages de l'immeuble précité. Par ailleurs, l'Organisation loue plusieurs bureaux qui sont occupés par les bureaux de représentants à travers les Amériques. Tous ces accords sont résiliables. Tous les paiements annuels relatifs aux contrats de location sont déclarés dans la Note 16 concernant les Dépenses sous forme d'une note de bas de page.

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement figurent sous la rubrique Immobilisations corporelles et sont amortis selon une méthode linéaire sur toute leur durée de vie utile estimée. Les actifs sont comptabilisés à leur juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements de location minimums. Si l'OPS reçoit des actifs assortis de paiements de location minimales ou nuls, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur.

Le 1^{er} janvier 2016, l'Organisation a modernisé son système d'opérations administratives, budgétaires et financières et a adopté un nouveau système de planification de ressources institutionnelles. Ces services informatiques sont fournis par le truchement d'un accord de location qui est imputé aux dépenses chaque année. Aucune capitalisation ou comptabilisation d'immobilisation incorporelle n'a été enregistrée.

Pour cette même somme, un passif est également comptabilisé. Les paiements de loyer sont ventilés entre l'élément de financement, qui figure dans l'état de la performance financière, et l'élément de capital, qui réduit le passif locatif.

2.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui dépassent les seuils préétablis de \$30 000 pour les immobilisations incorporelles achetées à l'extérieur et de \$100 000 pour les immobilisations incorporelles élaborées à l'intérieur de l'Organisation, sont comptabilisées au coût historique déduction faite du cumul des amortissements et de toute perte de valeur. L'amortissement est déterminé pour les immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode linéaire. L'amortissement est imputé aux immobilisations incorporelles aux fins de dépréciation du coût/de la juste valeur de l'actif à sa valeur résiduelle sur la durée de vie utile estimée, au moyen de la méthode linéaire, pour un amortissement sur une année entière imputé sur l'année d'acquisition. L'estimation de la durée de vie utile des catégories d'immobilisations incorporelles est comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Vie utile estimée (années)</u>
Logiciel acquis à l'extérieur de l'Organisation	7
Logiciel élaboré au sein de l'Organisation	5
Licences et droits, droits d'auteur et autres immobilisations incorporelles	3

Le 1^{er} janvier 2016, l'Organisation a modernisé son système d'opérations administratives, budgétaires et financières et a adopté un nouveau système de planification de ressources institutionnelles. Ces services informatiques sont fournis par le truchement d'un

accord de location qui est imputé aux dépenses chaque année. Aucune capitalisation ou comptabilisation d'immobilisation incorporelle n'a été enregistrée.

2.11 Dettes

Les dettes sont des passifs financiers à l'égard de biens et services reçus par l'Organisation ; elles sont comptabilisées au coût amorti, qui est égal au coût en ce qui concerne les dettes. Les dettes comprennent les éléments ci-après :

- sommes dues aux bailleurs de fonds, partenaires et parties prenantes qui représentent les contributions volontaires non dépensées sur des contrats échus.
 - les dettes inter-organisations représentent la somme due par l'Organisation à l'Organisation mondiale de la Santé comme résultat net d'opérations inter-institutions.
- les factures reçues et approuvées aux fins de paiement mais non encore payées.
- Passifs opérationnels

2.12 Passifs opérationnels

Les passifs opérationnels sont des passifs financiers à l'égard de biens et services reçus par l'Organisation ou lui ayant été fournis durant la période de notification et qui n'ont pas encore été facturés, ou dont les factures afférentes ont été reçues mais non approuvées aux fins de paiement. Ils sont comptabilisés au coût amorti qui, pour les besoins des dépenses à payer, est égal au coût.

2.13 Recettes différées

Les recettes différées résultent d'accords juridiquement contraignants intervenus entre l'Organisation et ses partenaires, dont des gouvernements, des États Membres de l'OPS et des États non membres de l'OPS, des organisations internationales onusiennes et non onusiennes, des organisations à but lucratif, des organisations non gouvernementales, des fondations et d'autres contributions volontaires, aux termes desquels les partenaires fournissent à l'Organisation un financement à l'appui d'initiatives de coopération technique (contributions volontaires).

Les recettes différées sont comptabilisées lorsque : 1) un engagement contractuel est confirmé par écrit par les deux parties (c'est-à-dire l'Organisation et les bailleurs de fonds, partenaires ou parties prenantes et 2) les fonds sont soumis à conditions. La nature conditionnelle des accords de contributions volontaires est déterminée par des facteurs tels que les suivants :

- l'accord énonce un objectif.
- les fonds fournis aux termes de l'accord doivent être employés à des activités conformément aux exigences/conditions décrites dans l'accord.
- l'accord prévoit un budget.
- l'accord a une date de prise d'effet et une date de fin.
- l'accord requiert la production de déclarations de nature technique et financière.
- à la clôture des activités, tous fonds non exécutés sont rendus au bailleur de fonds, au partenaire ou à la partie prenante.

Les recettes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière en fonction de la part des fonds exécutés durant l'exercice financier.

Les fonds reçus de gouvernements et d'institutions participant au titre de l'achat des fournitures de santé publique en prévision de l'achat de biens sont considérés comme des recettes différées. Une fois reçue la confirmation que les biens ont été livrés par le fournisseur et une fois que le paiement du fournisseur a été approuvé, les recettes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

Pour déterminer la part courante des recettes différées dans les contributions volontaires au 31 décembre 2016, l'Organisation a classé tous les soldes des recettes différées en contributions volontaires échues avant le 31 décembre 2017 ainsi que les subventions à statut indéfini comme des recettes différées courantes. De plus, les soldes de recettes différées résultant d'accords de contributions volontaires dont l'échéance est postérieure à 2017 ont été ventilés entre des recettes différées courantes et non

courantes au moyen d'un calcul linéaire sur la base du nombre d'années à courir. La part non courante des recettes différées reflètera le solde de la somme totale des recettes différées dans les contributions volontaires, déduction faite du calcul des recettes différées courantes.

2.14 Avantages du personnel

L'Organisation comptabilise des dépenses et des passifs pour les avantages du personnel décrits ci-après :

- 1) les avantages du personnel acquis durant l'exercice financier actuel sont des passifs courants comptabilisés à un coût non actualisé.
- 2) les avantages postérieurs à l'emploi – par exemple, l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités – sont comptabilisés à la valeur actuelle du passif.
- 3) d'autres avantages du personnel liés à la cessation de service sont comptabilisés à la valeur actuelle du passif.

De temps à autre, l'Organisation engage les services actuariels d'experts indépendants pour que ceux-ci lui présentent des chiffres fiables sur les passifs résultant des avantages du personnel. Cette information est employée pour calculer différents pourcentages de contribution à appliquer aux frais liés au personnel.

L'Organisation utilise aussi cette information à des fins d'investissement afin d'assurer que les investissements effectués pour le régime d'assurance répondent aux exigences de liquidité des passifs respectifs.

2.15 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des dépenses futurs correspondant pour l'Organisation à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler, et dont la valeur est facilement mesurable.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'Organisation n'a pas totalement la maîtrise, ou dont la valeur n'est pas facilement estimée.

2.16 Actifs éventuels

Selon la norme IPSAS 19, les actifs éventuels sont déclarés lorsqu'il existe suffisamment d'information pour établir la probabilité de l'existence d'un flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

2.17 Recettes

Les recettes comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'Organisation au cours de l'année et représentent une augmentation de l'actif net (norme IPSAS 23). L'Organisation comptabilise les recettes suivant les critères établis dans la norme IPSAS 9, « Recettes des opérations avec contrepartie directe » et la norme IPSAS 23, « Recettes des opérations sans contrepartie directe ».

Une opération avec contrepartie directe est une opération dans laquelle l'Organisation reçoit des actifs ou des services, ou voit s'éteindre des obligations, et remet en contrepartie, directement à l'autre partie, essentiellement sous la forme de trésorerie, de biens, de services ou de l'utilisation d'actifs, une valeur approximativement égale (norme IPSAS 9).

Lors d'une opération sans contrepartie directe, soit l'Organisation reçoit une valeur d'une autre entité sans lui remettre directement en contrepartie une valeur approximativement égale, soit elle donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement une valeur approximativement égale en contrepartie (norme IPSAS 9).

Les principales sources de recettes pour l'Organisation sont notamment les suivantes : les contributions fixées, les contributions volontaires, l'achat de fournitures de santé publique, d'autres recettes et des recettes diverses.

- **recettes provenant des contributions fixées (opérations sans contrepartie directe)**
Les recettes provenant des contributions fixées sont comptabilisées au 1^{er} janvier de chaque année, lorsque l'engagement des États Membres envers l'Organisation au titre des contributions fixées est constaté.
- **recettes provenant des contributions volontaires (opérations sans contrepartie directe)**
Les contributions volontaires, confirmées par écrit par les deux parties, sont comptabilisées comme des créances et des recettes différées (passif) en raison du fait que ces accords de financement sont soumis à des conditions. À mesure de la mise en œuvre de projets exécutés au moyen de contributions volontaires, les recettes différées sont comptabilisées comme des recettes. Les catégories de contributions volontaires sont décrites en détail dans la Note 2.6.
- **recettes provenant de l'achat de fournitures de santé publique (opérations avec contrepartie directe)**
Les recettes sont comptabilisées par rapport à l'achat de fournitures de santé publique car l'Organisation assume les risques et les avantages inhérents aux biens achetés. Les recettes résultant de ces opérations sont comptabilisées dès la notification de livraison des biens par le fournisseur et une fois que le paiement du fournisseur a été approuvé. Le fonds pour l'achat de fournitures de santé publique est composé de trois fonds : Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins, Achats remboursables et Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique [voir la Note 2.6 (Créances) au sujet des fonds renouvelables et la Note 2.13 (Recettes différées) au sujet des achats remboursables].
- **autres recettes (opérations sans contrepartie directe)**
En qualité de Bureau régional pour les Amériques (AMRO) de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation reçoit des allocations de financement de l'OMS pour la mise en œuvre d'activités de coopération technique.

Les fonds remis par l'OMS à l'Organisation comprennent les allocations ci-après :
 - allocations au titre du budget ordinaire de l'OMS
 - allocations au titre des contributions volontaires de l'OMS
 - allocations au titre d'autres fonds internes de l'OMS
- **autres recettes (opérations avec contrepartie directe)**
En vertu de ses mandats spécifiques, l'Organisation réalise d'autres activités de coopération technique dont les recettes sont déclarés séparément. Ces activités comprennent notamment la vente de services et les dépenses d'appui aux programmes.

Si besoin est, en vertu de la norme IPSAS 18, les transferts internes sont éliminés pour éviter une double comptabilisation des recettes.
- **recettes diverses (opérations avec contrepartie directe)**
Les recettes diverses comprennent les réévaluations de devises, les gains et pertes de change, les recettes d'intérêts, les gains et pertes réalisés et les gains et pertes résultant de la vente d'immobilisations corporelles.
- **secteur des activités spéciales**
Les activités spéciales sont des activités approuvées par les Organes directeurs de l'Organisation pour des objectifs et des avantages spécifiques (c'est-à-dire les avantages du personnel, les indemnités de cessation de service, l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.) Par conséquent, toutes les dettes relatives aux avantages du personnel relèvent de ce secteur.

2.18 Opérations de change et soldes de devises

La monnaie de fonctionnement et de présentation des états financiers de l'Organisation est le dollar des États-Unis (US\$). Les opérations en devises autres que le dollar sont converties en dollars au taux du marché en vigueur au moment de l'opération. L'Organisation a décidé que le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies suit de près les taux du marché en vigueur en raison des analyses et ajustements qui y sont fréquemment réalisés et que, par conséquent, il fait office

d'approximation du taux du marché au moment de l'opération. À la fin de chaque période de présentation des états financiers, l'Organisation analyse la performance du taux de change opérationnel de l'ONU pour le comparer au taux du marché en vigueur afin de déterminer l'alignement nécessaire et d'opérer tous les ajustements qui s'imposent. Les actifs et passifs en devises autres que le dollar sont converties en dollars au taux du marché en vigueur à la fin de la période de présentation des états financiers. Les gains ou pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état de la performance financière sous la rubrique Recettes diverses.

2.19 Informations sectorielles

Un secteur est constitué d'une activité ou d'un groupe précis d'activités dont les informations financières sont comptabilisées séparément pour évaluer la performance passée d'une entité au titre de la réalisation de ses objectifs et pour prendre des décisions sur l'allocation future de ressources. L'Organisation répertorie tous les projets, opérations et activités liés à ses fonds entre cinq secteurs : 1) secteur des activités principales, 2) secteur des activités de partenariat, 3) secteur des activités institutionnelles, 4) secteur des activités spéciales, 5) secteurs des activités des centres sous-régionaux et des opérations entre parties. L'Organisation déclare les opérations et les soldes de chaque secteur durant l'exercice financier.

Durant chaque exercice financier, l'Organisation réalise des opérations internes n'impliquant pas l'emploi de trésorerie (transferts) à l'intérieur de tout secteur et entre différents secteurs (Coûts liés aux programmes, Provisions pour indemnités de cessation de service et rapatriement, Assurance-maladie des fonctionnaires retraités, Fonds du plan directeur d'investissement, etc.). Les incidences de ces transferts sont une sur-déclaration (double comptabilisation) tant des recettes que des dépenses portant sur une même somme, dont l'évaluation correspond au coût encouru au moment de l'opération initiale. Dans l'état de la performance financière, la colonne intitulée Opérations entre parties permet d'illustrer l'élimination de cette double comptabilisation.

Les secteurs ci-après ont été arrêtés afin de mieux illustrer les différentes activités de l'Organisation :

Secteur des activités principales – activités vitales pour le Plan stratégique de l'Organisation, dont le mandat et les ouvertures de crédits sont établis par les Organes directeurs de l'Organisation (activités financées au moyen des contributions fixées et autres recettes destinées aux activités du budget ordinaire).

Secteur des activités de partenariat – activités conformes au Plan stratégique de l'Organisation et bénéficiant du soutien des partenaires, bailleurs de fonds et parties prenantes (activités élaborées en partenariat avec des bailleurs de fonds externes, qui fournissent des contributions volontaires et qui reçoivent les rapports techniques et financiers).

Secteur des activités d'entreprise – activités réalisées par l'Organisation pour renforcer la coopération technique avec les ministères de la Santé et leur faciliter l'accès à des fournitures essentielles de santé publique (activités d'achat financées par les États Membres pour assurer un accès aux fournitures essentielles de santé publique).

Secteur des activités spéciales – activités approuvées par les Organes directeurs de l'Organisation pour des objectifs et des avantages spécifiques (avantages du personnel, indemnités de cessation de service, assurance-maladie des fonctionnaires retraités).

Secteur des activités des centres sous-régionaux – L'Organisation ne compte plus de centres régionaux aux fins de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2013.

Opérations entre les parties – Transferts internes. Conformément à la norme IPSAS 18, l'Organisation élimine ces activités.

2.20 Comparaison avec le budget

Le budget de l'Organisation et ses états financiers sont préparés sur des bases de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie sont préparés sur la base de la comptabilité d'exercice tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels est préparé sur la base de la comptabilité de caisse.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

Les Organes directeurs de l'Organisation approuvent le projet de Programme et budget biennal qui inclut les contributions fixées, les prévisions relatives aux fonds volontaires et des recettes diverses estimés. Le projet de Programme et budget biennal peut être amendé ultérieurement par les Organes directeurs.

La comparaison des montants budgétaires et des montants réels confronte le budget définitif aux montants réels décaissés, en les calculant par rapport aux mêmes catégories d'objectifs stratégiques comme les montants budgétaires correspondants. Des différences de calendrier peuvent survenir lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période de présentation régissant les états financiers. L'Organisation recense des différences de calendrier pour les besoins de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels en raison du fait que le budget est préparé sur une base biennale et que les états financiers le sont pour une année. De plus, il existe d'autres éléments qui distinguent la dépréciation de l'amortissement.

Des différences au niveau des entités peuvent survenir lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui font partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés. Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de mode de classification adoptés pour la présentation de l'état de la performance financière et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

2.21 Contributions en nature

Les contributions en nature sous forme de services à l'appui d'opérations et activités approuvées, y compris l'utilisation de locaux, services publics, personnels, services de transport, etc., sont identifiées par des catégories de services correspondant à l'État Membre qui apporte ladite contribution en nature durant la période de présentation des états financiers. Ces contributions ne sont pas comptabilisées dans les états financiers parce que la juste valeur des services ou actifs ne peut pas être mesurée de manière fiable.

Les terrains et bâtiments cédés en don sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur du marché.

Les stocks cédés en dons sont convertis en capital en fonction de leur importance relative et de l'état des biens. L'Organisation peut accepter des biens cédés en don à la seule condition qu'ils soient en conformité avec ses activités principales.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Espèces en caisse, US\$	90 394	69 620
Espèces en caisse et devises	40 367	15 172
Fonds opérant sur les marchés monétaires	1 312	58 163
Moins : Actifs du régime	(3 789)	(714)
Total	128 286	142 241

4. Investissements

4.1 Investissements à court terme

Les investissements à court terme sont des investissements dont l'échéance finale au moment de l'achat est située entre 91 et 365 jours.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Certificats de dépôt	305 786	256 843
Moins : actifs du régime	(66 081)	
Certificats de dépôt	239 705	256 843

Des intérêts accumulés de \$1 351 476 (2015 : \$400 813) sont inclus dans le solde des investissements à court terme dans l'état de la situation financière. Du montant accumulé, \$281 271 sont attribuables aux actifs du régime.

4.2 Investissements à long terme

Les titres de long terme à revenu fixe figurant dans le portefeuille global de l'Organisation sont détenus jusqu'à leur échéance et déclarés au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres de long terme à revenu fixe figurant dans le portefeuille du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités/d'indemnités de cessation de service et rapatriement, comprenant les actifs du régime détenus en fiducie irrévocable, sont déclarés à leur juste valeur, les changements de valeur étant comptabilisés dans le solde du fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Augmentation nette des investissements à long terme		
Augmentation (diminution) des investissements à long terme	73 974	(44 698)
(Gains)/pertes nets non réalisés	1 692	616
Augmentation nette des investissements à long terme	75 666	(44 082)
Flux de trésorerie résultant des investissements à long terme		
Recettes d'intérêts	4 052	2 711
Gains/(pertes) nets réalisés	(180)	(364)
Total	3 872	2 347

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Coût	Marché	Coût	Marché
Titres à revenu fixe	1 563	1 535	59 526	59 161
Portefeuilles en gestion	300 039	297 674	223 727	223 054
Total	301 602	299 209	283 253	282 215

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Rapprochement des investissements à long terme		
Titres à revenu fixe (marché)	1 535	59 161
Moins : actifs du régime (voir Note 12.3.5)	(1 535)	(59 161)
Portefeuille en gestion (marché)	297 674	223 054
Total des investissements à long terme	297 674	223 054

Les instruments de titres de long terme à revenu fixe détenus dans les deux portefeuilles sont émis par des organismes gouvernementaux des États-Unis et sont entièrement garantis par le gouvernement des États-Unis. Bien que la notation de crédit

AAA du gouvernement des États-Unis ait subi un déclassement sans précédent prononcé par une agence de notation de crédit en 2012, aucune preuve ne laisse à penser que l'emprunteur manquera à ces obligations. Les intérêts accumulés de \$2534 ont été inscrits au solde des investissements à long terme et sont comptabilisés dans l'état de la performance financière sous la rubrique Recettes diverses.

Les portefeuilles en gestion sont classés comme étant disponibles à la vente et constatés à leur juste valeur, les changements de valeur étant comptabilisés dans le solde du fonds. La valeur du marché précitée comprend des intérêts accumulés de \$1 155 698 (2015 : \$488 872) qui sont comptabilisés dans l'état de la performance financière sous la rubrique Recettes diverses.

La totalité des gains (pertes) résultant des portefeuilles en gestion est constituée des gains ou pertes accumulés antérieurement comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net et du changement progressif de valeur au point de vente ou à l'échéance. La totalité des gains (pertes) est comptabilisée dans l'excédent ou le déficit pour la période. En vertu des principes comptables des normes IPSAS, un gain accumulé de \$367 305 comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net a été comptabilisé durant l'année 2016.

5. Instruments financiers

5.1 Nature des instruments financiers

Les détails relatifs aux principales règles et méthodes comptables adoptées, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base des mesures et la base de comptabilisation des gains et pertes par rapport à chaque catégorie d'actif financier et de passif financier, sont décrits dans la Note 2.3.

Instruments financiers et méthodes d'évaluation

	Coût amorti 2016	Juste valeur du marché 2016	Coût amorti 2015	Juste valeur du marché 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie			142 955	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128 286			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actifs du régime)	3 789			
Investissements à court terme				
Certificats de dépôt (détenus jusqu'à l'échéance)	239 705			
Certificats de dépôt (détenus jusqu'à l'échéance) (Actifs du régime)	66 081		256 843	
Investissements à long terme				
Titres à revenu fixe (détenus jusqu'à l'échéance)				
Titres à revenu fixe (actifs du régime)		1 535		59 161
Portefeuilles en gestion (disponibles à la vente)		297 674		223 054
Total	437 860	299 209	399 798	282 215

5.2 Risque lié aux taux d'intérêt

L'Organisation est exposée au risque lié aux taux d'intérêt par le biais de ses investissements à court terme et à long terme. Les montants du principal sont constatés au coût amorti pour les investissements détenus jusqu'à l'échéance et à leur juste valeur pour les investissements disponibles à la vente.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
 RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
 1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

	Échéance effective	Taux d'intérêt effectif	Taux fixe	Taux variable	Non productif d'intérêts
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	< 90 jours	0.40%		1 812	130 262
Investissements à court terme					
Certificats de dépôt	50,31 jours	3.26%	305 786		
Investissements à long terme					
Actifs du régime	5,93 ans	2.14%	1 535		
Portefeuilles en gestion	1,92 ans	1.83%	297 674		
Total			604 995	1 812	130 262

L'Organisation détient certains titres à revenu fixe que l'émetteur a le droit de racheter avant leur échéance.

Instruments exigibles

Émetteur	Principal	Taux	Échéance	Dates de rachat
Federal Home Loan Bank	1 563	2,14 %	5-déc-22	12-Jan-17
Total	1 563			

Les changements de taux d'intérêt du marché ont des effets sur la juste valeur et les flux de trésorerie futurs des instruments d'investissement. Ces effets ne concernent pas les investissements détenus jusqu'à l'échéance mais pourraient s'appliquer à l'état de la situation financière en ce qui a trait aux investissements à taux fixe disponibles à la vente et à l'état de la performance financière en ce qui a trait aux investissements disponibles à la vente et à taux variable. La part du portefeuille de l'OPS disponible à la vente qui est composée d'instruments à taux variable est négligeable et les variations de taux n'auraient pas d'effet significatif. Toutefois, un changement du taux du marché pour les investissements à taux fixe et disponibles à la vente pourrait avoir des effets significatifs sur l'état de la situation financière.

Toute variation de 100 points de base dans les taux d'intérêt du marché aurait les effets suivants sur la juste valeur du marché des investissements disponibles à la vente à taux fixe :

Juste valeur du marché des investissements à taux fixe au 31 déc. 2016	Augmentation de 100 points de base	Variation de la juste valeur du marché	Diminution de 100 points de base	Variation de la juste valeur du marché
297 674	290 729	(6 831)	304 595	6 921

5.3 Risque de crédit

Le risque de crédit maximum représente la valeur comptable des prêts et créances. Les règles de l'OPS relatives aux investissements prévoient des limites du niveau de risque de crédit à l'égard de n'importe quelle contrepartie. Toutefois, un certain risque de contrepartie peut éventuellement exister en rapport avec la concentration d'instruments financiers et de dépôts en espèces dans le secteur bancaire. Cette forte concentration de dépôts dans le secteur bancaire est égale à 58 % du montant total des espèces et des investissements à court terme et long terme.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

Pour tous les investissements, les exigences minima de qualité du crédit en vertu de la politique sur les investissements sont à l'intérieur de la fourchette établie à cet effet. Bien que la notation de crédit AAA du gouvernement des États-Unis ait subi un déclassement sans précédent prononcé par une agence de notation de crédit en 2012, aucune preuve ne laisse à penser que l'emprunteur manquera à ces obligations.

Les investissements à long terme et les portefeuilles en gestion de l'OPS sont détenus comme suit :

Catégorie d'investissement	2016	2015
Fonds opérant sur les marchés monétaires	5 224	4 287
Titres émis par des organismes gouvernementaux et le gouvernement des États-Unis	211 484	230 384
Valeurs mobilières endossées à des actifs ou hypothèques	14 156	2 468
Titres émis par des sociétés commerciales	66 565	42 890
Obligations municipales	999	2 097
Total des investissements à long terme	298 428	282 126

5.4 Risque de change

L'état de la situation financière ne traduit pas de risque de change considérable car, à tout instant, les dépôts en devises sont soit négligeables soit destinés à des dépenses liées aux devises. Durant l'année, une part considérable des dépenses (40 %) est décaissée en monnaies autres que le dollar des États-Unis. Ces décaissements ne sont pas couverts mais honorés par des sommes reçues en monnaie nationale et par l'achat de monnaie nationale selon le besoin sur le marché au moment du décaissement.

Les contributions peuvent être reçues en devises, à condition que le montant puisse être absorbé par les bureaux de pays en l'espace de trente jours. La majorité des fonds détenus dans des comptes brésiliens sont affectés à des programmes spécifiques qui imposent des décaissements en monnaie nationale en l'espace de six mois. Le Comité d'investissement a approuvé une dérogation aux règles de gestion de la trésorerie, qui limitent le solde en monnaie nationale détenu dans le pays concerné, pour les besoins du programme brésilien afin qu'il évite d'intervenir sur le marché pour acheter ou vendre de la monnaie nationale. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce que les dépôts brésiliens encourent un risque de change.

Certains dépôts en monnaie nationale détenus à Cuba, en République dominicaine et au Venezuela, qui s'élèvent à \$3,3 millions, sont soumis à des restrictions qui rendent difficile tout rapatriement de ces fonds au siège de l'OPS. Ces restrictions pourraient augmenter le risque de change pour l'Organisation.

6. Créances

6.1 Créances courantes

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Contributions fixées	40 500	44 254
Fonds de péréquation des impôts	8	
Contributions volontaires	208 168	181 419
Fonds pour les achats	73 928	96 144
Solde dû par l'Organisation mondiale de la Santé au titre d'opérations entre bureaux	10 836	15 284
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	560	561
Avances au personnel	49	34
Dépenses payées d'avance	5 562	5 369
Créances diverses	6 605	11 024
	<u>3 397</u>	<u>4 203</u>
Total	<u>349 612</u>	<u>358 292</u>

6.1.1 Créances découlant des contributions fixées

État des contributions fixées au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Arriérés	2016	Total 2016	Total 2015
OPS				
Argentine				2 316
Aruba		21	21	16
Brésil		11 976	11 976	10 672
Colombie		1 263	1 263	1 009
Costa Rica		5	5	
République dominicaine	110	83	193	219
El Salvador		20 356	20 356	25 556
France		4	4	
Grenade		21	21	21
Guatemala				
Pérou				
Porto Rico	162	79	241	162
Sint-Maarten		731	731	
Suriname	16	21	37	16
Royaume-Uni		25 056	25 056	
États-Unis				
Venezuela	4 266	2 091	6 357	4 266
TOTAL	4 554	35 946	40 500	44 254

6.1.2 Créances découlant des contributions volontaires

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Contributions volontaires		
Contributions volontaires – Préparation aux situations d’urgence et secours en cas de catastrophes	559	630
Contributions volontaires	67 333	24 145
Contributions volontaires – Contributions volontaires nationales	140 276	156 644
Total	<u>208 168</u>	<u>181 419</u>

6.1.3 Créances découlant de l’achat de fournitures de santé publique

Les créances détenues sur des États Membres au titre de l’achat de fournitures de santé publique sont réparties entre deux fonds : le Fonds renouvelable pour l’achat de vaccins et le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique.

Les créances inscrites dans la catégorie des achats de fournitures de santé publique sont considérées comme des actifs courants, comme suit :

a. Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins

L'établissement du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins a été autorisé lors de la 25^e session du Conseil directeur (1977) au moyen de la résolution CD25.R27. Le Fonds renouvelable finance l'achat de vaccins pour les États Membres et institutions participants qui ne sont pas en mesure de déposer des fonds auprès de l'Organisation en dollars des États-Unis avant l'achat.

b. Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique

Le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique a été établi en 1999 par le Directeur en vertu de l'autorité qui lui a été conférée aux termes de l'article 9.3 (anciennement 6.7) du Règlement financier suite à la demande des États Membres de l'Organisation. Les objectifs du fonds sont notamment de réduire le coût des fournitures stratégiques de santé publique pour qu'elles soient constamment disponibles aux États Membres participants, ce qui aidera les États Membres à améliorer leurs capacités de planification pour utiliser ces fournitures et élargir la portée de leurs programmes de santé publique. Les détails précis concernant les gouvernements et institutions ne figurent pas dans ces états financiers mais sont repris dans les annexes informatives non vérifiées.

Les créances résultant de l'achat de fournitures de santé publique sont comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Achats de fournitures de santé publique		
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	71 997	91 269
Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique	1 931	4 875
Total	73 928	96 144

6.2 Créances non courantes

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contributions volontaires	144 271	58 600
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	4 602	
Indemnités de cessation de service et rapatriement (voir Note 12.3.2)	4 014	5 013
Total	152 887	63 613

6.2.1 Créances découlant des contributions volontaires non courantes

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contributions volontaires		
Contributions volontaires	46 791	20 568
Contributions volontaires nationales	97 480	38 032
Total	144 271	58 600

7. Stocks

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
PROMESS	485	909
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	8 411	7 730
Solde de clôture des stocks	8 896	8 639

7.1 Stock PROMESS

Le tableau ci-après illustre les mouvements de stocks de l'OPS concernant les médicaments et fournitures de santé à l'entrepôt PROMESS à Port-au-Prince, en Haïti, durant l'exercice financier. Le tableau présente le rapprochement des stocks, qui reflète le solde en suspens et les entrées durant la période, déduction faite de la valeur des biens distribués durant l'année.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
PROMESS		
Stocks d'ouverture	909	788
Entrées	767	827
Distributions	(1 191)	(706)
Solde de clôture des stocks	485	909

Outre les stocks de l'OPS, l'entrepôt de PROMESS fournit des services d'entreposage pour des médicaments essentiels pour la santé publique et des fournitures de santé à des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) afin de fournir une aide au gouvernement haïtien. De plus, PROMESS entrepose également des médicaments et fournitures de santé provenant de bailleurs de fonds, de partenaires et d'entités concernées qui sont destinés au gouvernement haïtien par le biais de l'Organisation.

7.2 Stocks du Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
PALTEX		
Stocks d'ouverture	7 730	7 080
Entrées	3 575	3 718
Distributions	(2 740)	(2 939)
Radiations	(107)	(95)
Provisions pour stocks obsolètes/endommagés	(47)	(34)
Solde de clôture des stocks	8 411	7 730

8. Immobilisations corporelles

8.1 Informations générales

La catégorie Immobilisations corporelles est composée de bâtiments, de matériel informatique, de matériel de bureau et de matériel audiovisuel, de véhicules, d'améliorations locatives, d'installations mobiles et de terrains. Les acquisitions nettes (après cessions) pour l'année s'élèvent à \$94 737 (2015 : \$574 856).

Les entrées ou diminutions dans les immobilisations sont comptabilisées dans l'état de la situation financière tandis que les dépenses d'amortissement pour la période sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
 RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
 1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

Les bâtiments, matériels informatiques, matériels de bureau et matériels audiovisuels, véhicules, améliorations locatives et installations mobiles sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil établi de \$20 000. Ces actifs sont amortis tout au long de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode linéaire. Le seuil est révisé périodiquement. Les actifs font l'objet d'une révision chaque année pour déterminer toute éventuelle perte de valeur.

Aux termes de rapports d'expertise, en vertu du paragraphe 44 de la norme IPSAS 17, les terrains et bâtiments ont été réévalués à la fin 2015. Dans un pays, aucune réévaluation n'a été comptabilisée en raison d'une économie en hyperinflation et de la présence de différents taux de change. Cette décision a été prise en conformité avec les paragraphes 31 et 32 de la norme IPSAS 1, qui recommandent d'éviter certaines pratiques lorsqu'elles pourraient donner lieu à la présentation d'informations trompeuses.

	Terrains	Installations	Matériel informatique	Matériel de bureau	Véhicules	Matériel audiovisuel	Amél. locatives	Installations mobiles	Total
Coût au 1 ^{er} janvier	64 026	44 867	657	89	1 846	317	266	27	112 095
Entrées				76	51				127
Cessions					(32)				(32)
Pertes de valeur									
Ajustements									
Réévaluations nettes									
Coût au 31 décembre	64 026	44 867	657	165	1 865	317	266	27	112 190
Amortissement au 1 ^{er} janvier			490	41	983	272	266	8	2 060
Imputation durant la période actuelle		1 313	120	32	285	30		6	1 786
Cessions					(32)				(32)
Ajustements									
Réévaluations nettes									
Amortissement au 31 décembre		1 313	610	73	1 236	302	266	14	3 814
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	64 026	43 554	47	92	629	15		13	108 376
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	64 026	44 867	167	48	863	45		19	110 035

8.2 Actifs transférés sous conditions

Aux termes du contrat de don consigné aux archives publiques, la Société de développement du gouvernement du Brésil pour la nouvelle capitale du Brésil, ses successeurs et ayants droit a octroyé à l'OPS la propriété du terrain sur lequel sont situés les *installations du Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Brésil*. Le document précité établit par ailleurs que l'OPS n'est pas habilitée à transférer, louer ou prêter le terrain cédé en don sous peine de révocation du don. Si le terrain est vendu aux mêmes fins (établissement des bureaux d'un siège), l'OPS doit obtenir par écrit le consentement du gouvernement et lui payer la valeur actuelle du terrain. Ce qui précède n'inclut pas les bâtiments et autres biens immeubles qui s'y trouvent. En raison de la restriction imposée à la vente du terrain et de l'obligation de payer au gouvernement du Brésil la valeur actuelle du terrain, l'Organisation a comptabilisé ce bien dans l'état de la situation financière comme actif et comme passif. (Note 11.2).

8.3 Réévaluation des terrains et bâtiments

Suite aux politiques comptables de l'Organisation (Note 2.8), un exercice de réévaluation est effectué périodiquement. La dernière réévaluation complète a eu lieu à la fin 2015.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

La nouvelle expertise effectuée en 2015 pour chaque propriété de l'Organisation révèle les montants suivants :

Bâtiments	
Argentine	1 600
Barbade	2 332
Brésil	4 418
Jamaïque	1 464
Guatemala	2 437
Guyana	614
Haïti	1 061
Washington, D.C.	28 110
Paraguay	464
Pérou	1 441
Venezuela	926
	<hr/>
Total partiel des bâtiments	44 867
	<hr/>
Terrains	
Brésil	7 796
Haïti	1 229
Washington, D.C.	44 440
Pérou	8 914
Venezuela	1 647
	<hr/>
Total partiel des terrains	64 026
	<hr/>
Total	108 893
	<hr/> <hr/>

Le 31 décembre 2015, l'Organisation a effectué un ajustement des chiffres relatifs à l'excédent découlant de la réévaluation afin d'être en conformité avec le modèle de réévaluation appliqué à ses immobilisations corporelles comme prévu aux paragraphes 44 à 58 de la norme IPSAS 17. Le résultat global de l'ajustement opéré dans la réévaluation des bâtiments a donné lieu à la comptabilisation en 2015 d'une perte de \$4808, laquelle est constatée dans l'état de la performance financière.

9. Immobilisations incorporelles

L'Organisation déclare séparément les immobilisations incorporelles qui répondent aux caractéristiques ci-après : a) sont disponibles à l'utilisation et soumises à l'amortissement ; et b) sont en cours d'élaboration et non encore achevées.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Immobilisations incorporelles disponibles à l'utilisation		
Coût au 1er janvier	3 689	3 689
Entrées		
Ajustements		
Radiations		
Coût au 31 décembre	<u>3 689</u>	<u>3 689</u>
Amortissement au 1er janvier	2 665	1 960
Imputation durant la période actuelle	598	705
Ajustements		
Amortissement au 31 décembre	<u>3 263</u>	<u>2 665</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre pour les immobilisations incorporelles disponibles à l'utilisation	426	1 024
Immobilisations incorporelles en cours d'élaboration	<u>337</u>	
Total des immobilisations incorporelles	<u><u>763</u></u>	<u><u>1 024</u></u>

10. Passifs opérationnels

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Passifs opérationnels-Fonds du budget ordinaire	503	4 262
Passifs opérationnels-Autres sources- OPS	12 284	87 577
Passifs opérationnels-Autres sources- OMS	<u>388</u>	<u>1 843</u>
Total	<u><u>13 175</u></u>	<u><u>93 682</u></u>

11. Dettes

11.1 Dettes courantes

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Contributions fixées reçues d'avance	96	7
Contributions volontaires - Accords échus	5 501	2 794
Contributions volontaires - Signature d'accord en souffrance		626
Achats de fournitures de santé publique	49 024	3 682
Divers	<u>7 731</u>	<u>8 924</u>
Total	<u><u>62 352</u></u>	<u><u>16 033</u></u>

11.2 Dettes non courantes

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs affectés par des passifs - Terrain à Brasilia (Brésil) (Note 8.2)	7 796	7 796
Total	7 796	7 796

12. Avantages du personnel

Le Règlement du personnel de l'Organisation panaméricaine de la Santé stipule que l'Organisation fournit à ses employés des avantages qui peuvent être classés comme des passifs à court terme et d'autres comme passifs à long terme. Les avantages du personnel classés comme des passifs à court terme sont constitués des allocations pour frais d'études, des allocations pour voyages au titre d'études et de la prime d'affectation. Les avantages du personnel qui peuvent être classés comme des passifs à long terme comprennent certaines indemnités de cessation de service, notamment le paiement des congés annuels, l'allocation de rapatriement, des frais afférents au rapatriement ou d'autres indemnités de cessation de service, selon que de besoin.

Pour accumuler les fonds requis pour ces passifs de court terme et long terme, l'Organisation a créé trois fonds. Le Fonds des avantages du personnel, établi en janvier 2008, finance les passifs à court terme constitués des allocations pour frais d'études, des allocations pour voyages au titre d'études et de la prime d'affectation. Le Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités, établi en 2010, reflète le financement et le passif de l'Organisation pour les besoins futurs en assurance-maladie des fonctionnaires actuels et de ceux qui ont quitté l'Organisation. Le Fonds des avantages de cessation de service et de rapatriement, établi en avril 1972, reflète le financement et le passif de l'Organisation pour les indemnités de cessation de service, y compris les congés annuels, l'allocation de rapatriement, des frais afférents au rapatriement et le déménagement.

Au 31 décembre 2016, l'état des passifs courants et non courants résultant des avantages du personnel est comme suit :

	Fonds du régime d'assurance- maladie des fonctionnaires retraités	Fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement	Total 2016	Total 2015
Passifs courants	8 614	2 356	10 970	13 052
Passifs non courants (Actifs) non courants (Note 6.2)	210 430	(4 014)	210 430 (4 014)	210 838 (5 013)
Total	219 044	(1 658)	217 386	218 877

- Les gains et pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) sont comptabilisés sur la durée par la méthode du corridor.
- Le taux de rendement attendu sur les actifs était fondé sur l'outil électronique de l'Aon Hewitt Corporation, société anciennement dénommée Aon Hewitt Associates LLC (horizon temporel de 30 ans pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités uniquement) et sur le portefeuille actuel.
- Aucun droit de remboursement n'est prévu.
- Les contributions de l'Organisation prévues en 2016 sont estimées à \$4 062 000 pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et à \$2 355 555 pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement.

12.1 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages liés à la cessation de service

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés à la cessation de service sont des régimes à prestations définies d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et des indemnités de cessation de service et de rapatriement. Durant l'année 2016, les taux de cotisation à ces deux fonds de passifs à long terme étaient 5 % du traitement de base net plus l'ajustement de poste crédité au Fonds pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement, et 4 % du traitement net crédité à l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

Le régime d'assurance-maladie du personnel de l'OMS/OPS est ouvert à la participation des fonctionnaires retraités, bénéficiaires et membres de leur famille qui y ont droit. Le fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement finance les indemnités de cessation de service pour les fonctionnaires lorsqu'ils quittent l'Organisation. Ces avantages, qui incluent les congés annuels accumulés, le déménagement, l'allocation de rapatriement, les frais afférents aux rapatriement et les indemnités de cessation de service, sont échus lorsque les fonctionnaires cessent de travailler pour l'Organisation.

Les actifs indiqués au titre du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités ne comprennent aucun élément d'actif détenu dans le fonds global d'assurance-maladie du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) géré par l'OMS. Les fonctionnaires de l'OMS et des entités administrées par elle, y compris l'Organisation, contribuent à ce fonds d'assurance-maladie du personnel. Toutefois, les actifs du fonds n'ont pas été alloués de manière irrévocable entre l'OMS, l'Organisation (l'OPS) et le reste de l'OMS et les entités administrées par celle-ci. Par conséquent, en vertu de la norme IPSAS 25, aucune part du fonds ne peut être considérée comme un actif du fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'Organisation.

Selon le calcul d'Aon Hewitt Corporation, l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2016 a diminué, passant à \$16 769 017 pour les indemnités de cessation de service et à \$252 127 583 pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités. Le fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement avait des actifs s'élevant à \$11 293 572 ; le passif net était donc de \$5 475 445 au 31 décembre 2016. Étant donné que les actifs du fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'Organisation s'élevaient à \$60 111 537, le passif net pour l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités a baissé, passant à \$192 016 046 au 31 décembre 2016.

Deux des facteurs qui ont contribué le plus à la diminution de l'obligation au titre des indemnités de cessation de service et de rapatriement étaient la réduction dans les changements de traitement, qui étaient différents par rapport aux chiffres attendus, et la diminution de l'obligation au titre des prestations définies en raison de paiements d'avantages plus élevés que les montants accumulés pour financer ces avantages ainsi que les intérêts sur le passif (frais de service et frais d'intérêts) en 2016. Les principaux facteurs de la diminution de l'obligation au titre de l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités étaient notamment les suivants : la révision des hypothèses sur les remboursements et l'évolution de ceux-ci, la diminution de l'obligation au titre des prestations définies en raison de l'évolution favorable des remboursements et de la révision des hypothèses sur les modalités de l'évolution progressive des remboursements (coûts des remboursements et dépenses administratives et taux d'évolution des frais médicaux) et, enfin, une évolution favorable sur le plan démographique. L'obligation au titre des prestations définies a également diminué à cause d'une diminution de la couverture des participants après le départ à la retraite et d'autres évolutions démographiques ne correspondant pas aux attentes, avec une compensation partielle résultant des nouveaux fonctionnaires embauchés et des fonctionnaires embauchés de nouveau.

12.2 Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel est le congé dans les foyers, qui est accumulé tous les mois. Les employés qui ont droit à cet avantage sont censés l'acquérir et l'utiliser tous les deux ans.

12.3 Hypothèses et méthodes actuarielles

Chaque année, l'Organisation identifie et sélectionne des hypothèses et méthodes dont se serviront les actuaires dans leur évaluation de fin d'année pour déterminer les besoins en dépenses et contributions des régimes de prestations postérieures à l'emploi au sein de l'Organisation (avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages de cessation de service). La norme IPSAS 25 établit que les hypothèses actuarielles doivent être reprises dans les états financiers. De plus, chaque hypothèse actuarielle doit être déclarée en termes absolus.

12.3.1 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur des avantages du personnel quittant l'Organisation et d'autres dettes envers le personnel après la fin de leur contrat au 31 décembre 2016.

Hypothèse	Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	Fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement
Norme comptable	Norme comptable internationale pour le secteur public n° 25 ; adoptée pour la première fois par l'Organisation le 1 ^{er} janvier 2010	
Date de mesure	31 décembre 2016	
Taux d'actualisation	4,3 %	3,4 %
Taux de rendement attendu sur les actifs	3,4 %	3,4 %
Inflation générale	2,5 %	2,5 %
Augmentations des frais médicaux	<p>États-Unis avant 65 – 4,65 % en 2017 et 2018, passant à 5,0 % en 2019, puis diminuant à raison de 0,1 % tous les deux ans à partir de 2022 pour passer à 4,0 % en 2040.</p> <p>États-Unis après 65 – 4,8 % en 2017 et 2018, passant à 5,0 % en 2019, puis diminuant à raison de 0,1 % tous les deux ans à partir de 2022 pour passer à 4,0 % en 2040+.</p> <p>Amériques hors États-Unis – 6,5 % en 2017, diminuant à raison de 0,1 % environ chaque année à partir de 2018 pour passer à 4,0 % en 2040+.</p>	Sans objet
Évolution future des taux de contribution des participants	L'hypothèse est que les taux augmentent de 4,0 % par an en 2017 jusqu'en 2041, sur la base des augmentations planifiées, à partir de l'évaluation du financement en date du 31 décembre 2010. Après cela, 1,0 % par an, car nous nous attendons à ce que les augmentations de taux connaissent une diminution pour passer à 1,0 % par an à partir de ce moment. Les augmentations sont cumulées géométriquement.	Sans objet
Âge moyen à la retraite	Nombre moyen d'années de travail restantes : 10,67	Nombre moyen d'années de travail restantes : 9,04
Espérance de vie	Les taux de mortalité sont les mêmes que ceux résultant de l'évaluation du 31 décembre 2015 effectuée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Sans objet
Moyenne des frais médicaux	\$8 901 par personne par an en 2016	Sans objet

Les tableaux suivants présentent des informations et analyses supplémentaires sur les dettes relatives aux avantages du personnel calculées par des actuaires.

12.3.2 Rapprochement de l'état de financement

	Fonds du régime d'assurance- maladie des fonctionnaires retraités	Fonds des prestations de cessation de service et de rapatriement	Total 2016	Total 2015
Obligation au titre des prestations définies				
Inactif	90 579		90 579	192 611
Actif	161 549	16 769	178 318	124 609
Obligation au titre des prestations définies y compris la perte actuarielle	252 128	16 769	268 897	317 220
Moins : Actifs du régime	(60 112)	(11 294)	(71 406)	(59 875)
Obligation nette au titre des prestations définies y compris la perte actuarielle	192 016	5 475	197 491	257 345
Moins : Gain/(perte) actuariels non comptabilisés	24 122	(7 133)	16 989	(42 060)
Crédit/(coût) non comptabilisé pour emploi antérieur	2 906		2 906	3 592
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	219 044	(1 658)	217 386	218 877
Réparti entre :				
Passifs courants	8 614	2 356	10 970	13 053
Passifs/(actifs) non courants	210 430	(4 014)	206 416	205 825
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	219 044	(1 658)	217 386	218 878

12.3.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2016

	Fonds du régime d'assurance- maladie des fonctionnaires retraités	Fonds des prestations de cessation de service et de rapatriement	Total 2016	Total 2015
Coût des services courant	7 018	1 589	8 607	8 613
Coût des intérêts	13 293	538	13 831	13 585
Rendement attendu sur les actifs	(1 853)	(402)	(2 255)	(1 835)
Amortissement des (gains)/pertes	448	697	1 145	4 725
Comptabilisation du coût des services antérieur	(1 422)		(1 422)	(789)
Changement de méthode de comptabilité				4 961
Dépenses totales comptabilisées dans l'état de la performance financière	17 484	2 422	19 906	29 260

12.3.4 Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies

	Fonds du régime d'assurance- maladie des fonctionnaires retraités	Fonds des prestations de cessation de service et de rapatriement	Total 2016	Total 2015
Obligation au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	300 203	17 017	317 220	332 131
Coût des services	7 018	1 589	8 607	8 613
Coût des intérêts	13 293	538	13 831	13 585
Avantages payés	(10 250)	(2 380)	(12 630)	(13 045)
Charges administratives	(491)		(491)	
Contributions des participants au régime	1 857		1 857	(225)
Modifications apportées au régime	(736)		(736)	1 767
(Gains)/pertes actuariels	(58 766)	5	(58 761)	(30 567)
Changement de méthode de comptabilité				4 961
Obligation au titre des prestations définies y compris la perte actuarielle au 31 décembre	252 128	16 769	268 897	317 220
Moins : Actifs du régime	(60 112)	(11 294)	(71 406)	(59 875)
Obligation nette au titre des prestations définies y compris la perte actuarielle au 31 décembre	192 016	5 475	197 491	257 345
Moins : Gains/(pertes) non comptabilisés				
(Pertés) nettes non comptabilisées en fin d'année précédente	(34 400)	(7 659)	(42 059)	(77 572)
(Perte) résultant de l'année en cours				
(Perte) actuarielle sur l'obligation au titre des prestations définies	58 766	(5)	58 761	30 567
(Perte) actuarielle sur les actifs du régime	(692)	(166)	(858)	220
Gains comptabilisés durant l'année en cours	448	697	1 145	4 725
(Perte) actuarielle non comptabilisée en fin d'année	24 122	(7 133)	16 989	(42 060)
Crédit non comptabilisé pour emploi antérieur	2 906		2 906	3 592
Passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière au 31 décembre	219 044	(1 658)	217 386	218 877

12.3.5 Rapprochement des actifs du régime

	Fonds du régime d'assurance- maladie des fonctionnaires retraités	Fonds des prestations de cessation de service et de rapatriement	Total 2016	Total 2015
Actifs du régime au 1 ^{er} janvier	48 816	11 059	59 875	54 688
Avantages payés	(10 740)	(2 380)	(13 120)	(13 269)
Cotisations des participants au régime	1 857		1 857	1 767
Cotisations de l'employeur	13 437	2 380	15 817	10 171
Cotisation au fonds d'assurance-maladie de l'OPS/OMS	5 581		5 581	4 463
Rendement attendu sur les actifs	1 853	402	2 255	1 834
Gain/(perte) actuarielle sur les actifs du régime	(692)	(167)	(859)	221
Actifs du régime au 31 décembre	60 112	11 294	71 406	59 875
Composition :				
Investissements à long terme - Titres à revenu fixe (Note 4.2)	1 293	243	1 536	59 161
Investissements à court terme - Certificats de dépôt (Note 4.1)	55 508	10 573	66 081	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3)	3 311	478	3 789	714
	60 112	11 294	71 406	59 875

12.3.6 Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités - Analyse de la sensibilité

Suit une description de trois des principales hypothèses de l'évaluation du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités : 1) le rythme auquel les frais médicaux devraient évoluer à l'avenir, 2) le rendement des actifs, 3) le taux d'actualisation employé pour déterminer la valeur actuelle des avantages qui seront payés à l'avenir à partir des ressources du régime. Compte tenu des effets considérables du taux d'inflation des frais médicaux et du taux d'actualisation sur la conclusion de l'évaluation de long terme effectuée par l'Organisation, il convient de mener une analyse de sensibilité à cet égard. L'analyse de la sensibilité détermine les effets des variables constituées par le taux d'inflation des frais médicaux et le taux d'actualisation sur l'évaluation dans son ensemble. L'Aon Hewitt Corporation a déterminé les effets des hypothèses à la hausse ou à la baisse sur l'évaluation.

12.3.7 Analyse de la sensibilité des frais médicaux pour le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités

	Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux moins 1 %	Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux plus 1 %
Coût des services majoré du coût des intérêts 2016	16 892	20 310	24 728
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2016	217 580	252 128	295 287

12.3.8 Analyse de la sensibilité du taux d'actualisation pour le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités*

	Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation moins 1 % : 3,3 %	Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation : 4,3 %	Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation plus 1 % : 5,3 %
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2016	297 646	252 128	216 536

*Ces analyses de la sensibilité ne tiennent pas compte du fonds des indemnités de cessation de service et de rapatriement car les avantages de ce fonds sont payés au départ à la retraite ou peu après.

12.3.9 Règlement du passif correspondant aux avantages du personnel

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Plan des prestations de cessation de service et de rapatriement		
Paiement des avantages	2 380	3 281
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités		
Dépenses administratives payées par l'Organisation		224
Cotisation au fonds d'assurance-maladie	5 581	4 463
Cotisation de l'Organisation au fonds d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS	3 303	8 884
Total	11 264	11 502

12.4 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1. Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte charge l'actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

2. Les engagements financiers de l'Organisation envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

3. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015 a révélé un excédent actuariel de 0,16 % (contre un déficit de 0,72 % lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation

théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 23,54 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu à la date du 31 décembre 2017.

4. Au 31 décembre 2015, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 141,1 % (contre 127,5 % lors de l'évaluation de 2013). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 100,9 % (contre 91,2 % lors de l'évaluation de 2013).

5. Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2015 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

6. En 2016, le montant des cotisations versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de \$15 690 234 (2015 : \$16 107 684) ; la cotisation des participants était de \$7 859 840 (2015 : \$8 053 842), dont \$14 723 (2015 : nul) au titre de paiements de restitution des pensions.

7. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une audit annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses investissements et les met publiquement à disposition en ligne à l'adresse www.unjspf.org.

13. Recettes différées

13.1 Recettes différées courantes

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Contributions volontaires		
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	704	1 645
Contributions volontaires	84 420	29 517
Contributions volontaires nationales	213 992	210 030
Achats de fournitures de santé publique		
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	164 751	159 271
Fonds renouvelable pour les fournitures stratégiques en r	5 272	47 581
Achats remboursables	33 631	5 301
Total	<u>502 770</u>	<u>453 345</u>

13.2 Recettes différées non courantes

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Contributions volontaires		
Contributions volontaires	61 165	36 076
Contributions volontaires nationales	154 960	103 313
Total	<u>216 125</u>	<u>139 389</u>

14. Soldes des fonds et réserves

Les soldes des fonds représentent la part non dépensée des contributions qui sont destinés à un emploi futur en fonction des besoins d'exploitation des programmes ou projets.

Les réserves sont constituées par les Organes directeurs à titre de mécanismes de financement des programmes et projets de l'Organisation. Ces réserves sont composées comme suit :

- Fonds de roulement
- Compte de dépôt
- Fonds de péréquation des impôts
- Fonds directeur d'investissement
- Fonds spécial d'appui aux programmes
- Contributions volontaires – Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe
- Fonds autorisé des Organes directeurs
- Fonds spécial de promotion de la santé
- Fonds des excédents budgétaires
- Fonds pour les urgences en cas d'épidémie
- Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments
- Fonds des excédents de l'OPS au titre des normes IPSAS - Financement du PMIS
- Fonds d'excédent de recettes
- Fonds d'excédent - Normes IPSAS

Synthèse des soldes des fonds et réserves

	<u>Solde au 31 décembre 2016</u>	<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	
Soldes des fonds :			
Fournitures stratégiques en matière de santé	13 071	10 518	
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	(219 044)	(220 578)	
Contributions volontaires	46	46	
Recettes résultant des services	5 399	4 650	
Provisions pour avantages du personnel	1 935	1 612	
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	163 930	147 404	
Budget ordinaire de l'OPS	115 227	112 088	
Provision pour prestations de cessation de service et de rapatriement	6 728	5 703	
Frais d'occupation des postes OPS	10 763	12 437	
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	14 175	15 377	89 257
	<u>112 230</u>	<u>15 377</u>	
Réserves :			
Fonds de roulement	20 745	20 745	
Fonds de péréquation des impôts	(298)	3 921	
Fonds directeur d'investissement	15 227	16 912	
Fonds spécial d'appui aux programmes	100 045	78 859	
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	2 629	2 629	
Fonds autorisé des Organes directeurs	(531)	(524)	
Fonds spécial de promotion de la santé	951	1 000	
Fonds des excédents budgétaires	132	132	
Fonds pour les urgences en cas d'épidémie	1 336	1 875	
Fonds du projet quinquennal de sécurité sanitaire des aliments	131	206	
Fonds des excédents de l'OPS au titre des normes IPSAS	2 120	6 729	
Fonds d'excédent de recettes	7 864	7 864	140 348
	<u>150 351</u>	<u>7 864</u>	
Total	<u><u>262 581</u></u>	<u><u>229 605</u></u>	

14.1 Fonds de roulement

Le fonds de roulement a été établi principalement pour fournir les fonds nécessaires au financement du budget ordinaire en attendant de recevoir les contributions des États Membres, des États participants et des Membres associés.

En ayant présent le fait que, depuis la période 1978-1979, le budget de l'Organisation est passé de \$64 849 990 à \$159 457 717 pour la période 1994-1995, le Conseil directeur, lors de sa 37^e session (1993), a autorisé le Directeur à accroître progressivement le niveau du Fonds de roulement de \$11 000 000 à un niveau autorisé ne dépassant pas \$15 000 000. À sa 44^e session (2003), le Conseil directeur a approuvé une augmentation par rapport au niveau autorisé pour le Fonds de roulement, qui passe de \$15 000 000 à \$20 000 000. À sa 53^e session, au moyen de sa résolution CD53.R10 en date du 2 octobre 2014, le Conseil directeur a approuvé une augmentation par rapport au niveau autorisé, qui passe de \$20 000 000 à \$25 000 000.

En vertu de l'article 4.5 du Règlement financier, tout déficit au titre des recettes par rapport aux dépenses inscrites au budget ordinaire à la fin de l'exercice budgétaire actuel doit être financé d'abord par le fonds de roulement dans la mesure du possible puis au moyen d'emprunts ou d'autres moyens autorisés. Les postes non budgétaires comme la dépréciation, les amortissements

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
 RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
 1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

et les contributions en nature, ne font pas partie du budget ordinaire et sont donc exclus des recettes et dépenses aux fins du calcul de l'excédent ou du déficit des crédits inscrits au budget ordinaire.

	Total au 31 décembre 2016	Total au 31 décembre Exercice 2014-2015
Solde au 1 ^{er} janvier - Exercice	20 745	15 864
Excédent/(déficit) de 2014		9 743
Excédent/(déficit) de 2015		(9 238)
Excédent/(déficit) de 2014-2015		505
Postes non budgétaires de 2014*		1 300
Postes non budgétaires de 2015*		6 714
Postes non budgétaires de 2014-2015*		8 014
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2014		(3 722)
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2015		(4 052)
Virement au fonds d'excédent de recettes de 2014-2015		(7 774)
Excédent/(déficit) des crédits du budget ordinaire		745
Remboursement du prêt du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins		4 136
Solde au 31 décembre	20 745	20 745

*Les postes non budgétaires sont compris notamment de la dépréciation, de l'amortissement et des contributions en nature.

14.2 Compte de dépôt

Le solde de ce compte a été comptabilisé en vertu du règlement financier qui était en vigueur jusqu'à l'adoption des normes IPSAS en 2010, lorsque ce règlement a été révisé. Ce solde sera utilisé lors d'exercices financiers ultérieurs sous réserve d'une décision des Organes directeurs.

14.3 Fonds de péréquation des impôts

Le fonds de péréquation des impôts, établi lors de la 18^e session (1968) du Conseil directeur au moyen de la résolution CD18.R7, est crédité des recettes de l'imposition du personnel. Les crédits inscrits au fonds sont affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné et diminués de la somme requise pour couvrir le remboursement des impôts que les fonctionnaires de l'Organisation doivent verser à l'État Membre concerné. Des ajustements sont opérés durant l'exercice budgétaire suivant pour constater les dépenses réelles par rapport aux montants remboursés aux fonctionnaires soumis aux impôts dans leur pays.

À la fin de la période couverte par les états financiers, les soldes des États Membres participant au fonds de péréquation des impôts étaient les suivants :

États Membres	Solde 1 ^{er} janvier 2016	Crédits du Fonds de péréquation des impôts	Part des États Membres	Disponible pour couvrir le remboursement des impôts au personnel	Impôts remboursés au personnel	Solde 31 décembre 2016
Canada	109	947	947		46	63
Colombie	16	117	117			16
États-Unis	3 819	5 322	3 922	1 400	5 573	(354)
Venezuela	(23)	192	167	25	25	(23)
Autres		2 374	2 374			
Total	3 921	8 952	7 527	1 425	5 644	(298)

Le fonds de péréquation des impôts ne compte pas de créances en souffrance parce que les passifs résultant du remboursement des impôts sont inclus dans les créances concernant les contributions fixées qui sont dues par les États Membres concernés.

14.4 Fonds directeur d'investissement

Le Fonds directeur d'investissement de l'Organisation a été établi en octobre 2007 lors de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional, au moyen de la résolution CSP27.R19. Depuis le 1^{er} janvier 2008, ce fonds est constitué de deux sous-fonds, celui de l'Immobilier et de l'équipement et celui de la Technologie de l'information, en lieu et place du Fonds de l'immobilier et du Fonds des biens d'équipement.. Le fonds a pour objectif de financer les frais de réparation des bureaux de l'Organisation et le remplacement systématique des matériels informatiques et de télécommunications ainsi que des logiciels exploités à l'appui des infrastructures informatiques de l'Organisation.

En 2012, en vertu de la résolution CSP28.R17 de la 28^e Conférence sanitaire panaméricaine, 64^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, trois nouveaux sous-fonds ont été établis : le sous-fonds pour l'entretien et les aménagements immobiliers, le sous-fonds renouvelable stratégique pour l'immobilier et le sous-fonds de remplacement des véhicules.

14.5 Fonds spécial d'appui aux programmes

Le fonds spécial d'appui aux programmes a été établi en 1976 par le Directeur en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par l'article 9.3 (à l'origine 6.7) du Règlement financier; il a fait l'objet d'une réaffirmation ultérieure, au moyen de la résolution CSP20.R32 de la 20^e Conférence sanitaire panaméricaine (1978).

Des frais d'appui aux programmes sont imposés aux projets réalisés par des fonds fiduciaires au prorata des frais de projets directs encourus ; ces recettes sont portées au crédit du fonds. Les autres activités comprennent notamment la vente d'ouvrages et l'aide apportée au titre des bourses de recherche. Les ressources du fonds servent à couvrir des frais indirects au service des activités ou projets qui ne relèvent pas du budget ordinaire. Des frais de service sont imputés aux achats remboursables en fonction de la valeur de l'achat ; ces recettes sont également portées au crédit de ce fonds.

14.6 Fonds spécial pour les interventions en cas de catastrophe naturelle

En vertu de la résolution CD24.R10 adoptée par le 24^e Conseil directeur (1976), le Fonds spécial pour les interventions en cas de catastrophe naturelle a été créé pour fournir des fonds rapidement exécutables par l'équipe de l'Organisation chargée des activités de préparation aux situations d'urgence et de secours en cas de catastrophe.

14.7 Fonds autorisé des Organes directeurs

Ayant constaté le document révisé concernant des propositions visant l'utilisation de recettes du Programme et budget dépassant les limites effectives autorisées pour le budget ordinaire d'exploitation de la période 2006-2007 (document CD48/22), le 48^e

Conseil directeur a décidé d'établir le Fonds autorisé des Organes directeurs afin de financer des propositions d'initiatives visant à renforcer l'Organisation et qui réduisent au minimum le surcroît de frais récurrents, qui sont viables à l'intérieur des limites des activités normales et pour les besoins desquelles d'autres sources de financement sont rares ou inexistantes.

14.8 Fonds spécial de promotion de la santé

Lors de sa 13^e réunion tenue en 1961, le Conseil directeur a établi le Fonds spécial de promotion de la santé pour renforcer le programme de santé des Amériques.

14.9 Fonds pour les urgences en cas d'épidémie

Le Fonds pour les urgences en cas d'épidémie a été établi lors de la 28^e Conférence sanitaire panaméricaine, 64^e session du Comité régional, au moyen de la résolution CSP28.R16. Il est utilisé à titre renouvelable pour avancer des fonds aux pays concernés en cas de flambée d'une épidémie ou d'une situation d'urgence de santé publique. Les fonds ainsi avancés sont en principe recouvrables par le biais d'appels et d'autres formes de contributions volontaires reçues au lendemain d'une situation d'urgence.

14.10 Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments

Le Fonds du plan quinquennal de sécurité sanitaire des aliments a été établi lors de la 28^e Conférence sanitaire panaméricaine, 64^e session du Comité régional, au moyen de la résolution CSP28.R16. Ce fonds soutient les initiatives de sécurité sanitaire des aliments.

14.11 Fonds du système d'information pour la gestion du Bureau sanitaire panaméricain

Le Fonds du système d'information pour la gestion du Bureau sanitaire panaméricain a été établi lors de la 28^e Conférence sanitaire panaméricaine, 64^e session du Comité régional, au moyen de la résolution CSP28.R16. Le fonds du système d'information a été créé pour assurer la mise en œuvre d'un logiciel de planification des ressources institutionnelles (ERP) pour l'Organisation.

14.12 Fonds d'excédent - Normes IPSAS

Le Fonds d'excédent - Normes IPSAS a été établi lors de la 28^e Conférence sanitaire panaméricaine, 64^e session du Comité régional, au moyen de la résolution CSP28.R16. Ce fonds sera mis au service de futures initiatives administratives et/ou stratégiques non prévues actuellement. Parmi les éventuelles propositions d'utilisation de ce fonds de réserve figurent des augmentations dans d'autres fonds déjà en place.

14.13 Excédent budgétaire

Le Règlement financier, qui a été approuvé en vertu de la résolution CD49.R1 du 49^e Conseil directeur, 61^e session du Comité régional, établit que « [t]out solde des crédits inscrits au budget ordinaire non engagés à la fin de l'exercice budgétaire actuel doit être utilisé pour renflouer le fonds de roulement jusqu'au niveau pour lequel il a été autorisé, après quoi tout solde sera disponible à un emploi ultérieur conformément aux résolutions adoptées par la Conférence ou le Conseil directeur ».

14.14 Excédent de recettes

Le Règlement financier approuvé en vertu de la résolution CD49.R1 du 49^e Conseil directeur, 61^e session du Comité régional, établit que « [t]out excédent de recettes dépassant les crédits inscrits au budget ordinaire à la fin de l'exercice budgétaire est réputé un excédent de recettes et sera disponible lors d'exercices ultérieurs pour couvrir la part non financée du Plan stratégique suivant la décision de la Directrice et avec l'approbation du Sous-comité du programme, du budget et de l'administration ».

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

15. Recettes

	2016		2015	
	Recettes brutes	Recettes nettes	Recettes brutes	Recettes nettes
Recettes d'opérations sans contrepartie directe				
Contributions fixées				
Budget ordinaire de l'OPS	96 368	96 368	96 200	96 200
Fonds de péréquation des impôts	1 425	1 425	9 420	9 420
Total partiel	97 793	97 793	105 620	105 620
Contributions volontaires				
Contributions volontaires	30 330	27 713	36 152	33 158
Contributions volontaires – Contributions volontaires nationales	537 632	511 931	582 682	554 737
Contribuciones voluntarias - Preparativos de emergencia y socorro en casos de desastres naturales	3 490	3 248	1 143	1 060
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe	28 568	28 568	31 022	31 022
Total partiel	600 020	571 460	650 999	619 977
Autres recettes				
Budget ordinaire AMRO	31 022	31 022	52 986	52 986
Fonds volontaires de promotion de la santé AMRO	22 954	22 954	27 083	26 689
Fonds pour les urgences en cas d'épidémie			580	580
Compte spécial de frais généraux – AMRO	9 043	9 043	5 756	5 756
Contribution à la rénovation des actifs AMRO			203	
Fonds de développement professionnel et d'apprentissage			338	338
Frais d'occupation des postes AMRO			3 180	
Total partiel	63 019	63 019	90 126	86 349
Recettes d'opérations avec contrepartie directe				
Achats de fournitures de santé publique				
Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	589 110	582 273	567 744	561 155
Achats remboursables pour les États Membres	4 114	3 956	6 208	5 971
Fonds renouvelable régional pour les fournitures	93 295	92 236	72 267	71 461
Fonds spécial d'appui aux programmes	8 053	8 053	7 632	7 632
Total partiel	694 572	686 518	653 851	646 219
Autres recettes				
Budget ordinaire de l'OPS			164	164
Contributions volontaires				
Recettes destinées aux services	2 947	2 411	3 705	3 262
Fonds spécial d'appui aux programmes			59	59
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique	4 118	4 027	5 862	5 862
Promotion de la santé	18	18	13	13
Provision pour prestations de cessation de service et de rapatriement	3 448		5 439	
Provisions pour avantages du personnel	5 650		4 032	
Frais d'occupation des postes OPS	8 546		7 357	
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	2 135		3 132	
Fonds directeur d'investissement	1 006	1 006	1 357	1 286
Compte des prestations de cessation de service AMRO			314	
Avantages statutaires du personnel hors traitements AMRO			1 055	
Fonds spécial d'appui aux programmes	503	503		
Total partiel	28 371	7 965	32 489	10 646
Recettes diverses				
Budget ordinaire de l'OPS				
Recettes d'intérêts	12 937	12 937	8 125	8 125
Économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements	3 330	3 330		
Plus-values et moins-values	(581)	(581)	(636)	(636)
Frais de gestion d'investissements	(606)	(606)	(519)	(519)
Autres recettes diverses	97	97	82	82
Fonds spécial d'appui aux programmes	6 395	6 395	(15 838)	(15 838)
Programme élargi de manuels et de matériel pédagogique			76	76
Contributions volontaires			1	1
Contributions volontaires - Préparation aux situations d'urgence et secours en cas de catastrophe			(80)	(80)
Total partiel	21 572	21 572	(8 789)	(8 789)
TOTAL DES RECETTES	1 505 347	1 448 327	1 524 296	1 460 022

16. Dépenses

	2016		2015	
	Dépenses brutes	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Dépenses nettes
Dépenses liées au personnel				
Personnel national et international	149 664	129 885	183 219	161 486
Consultants			19 290	19 290
Personnel temporaire	44 036	44 036	4 770	4 770
Total partiel	193 700	173 921	207 279	185 546
Fournitures, biens et matériels				
Vaccins/seringues/chaîne du froid	572 584	565 747	607 208	600 619
Médicaments et fournitures de santé	94 856	93 639	23 725	23 488
Autres biens et fournitures	21 561	21 139	22 108	20 683
Total partiel	689 001	680 525	653 041	644 790
Équipement, véhicules, mobilier, immobilisations incorporelles, dépréciation et amortissement				
Équipement, véhicules, mobilier ²	(127)	(127)	(503)	(574)
Immobilisations incorporelles ²	(338)	(338)		
Dépréciation et amortissement	2 384	2 384	7 646	7 646
Total partiel	1 919	1 919	7 143	7 072
Services contractuels				
Contrats	80 303	80 303	74 892	72 136
Total partiel	80 303	80 303	74 892	72 136
Voyages				
Voyages officiels	36 452	36 247	9 197	8 804
Cours et séminaires ³			59 163	59 163
Total partiel	36 452	36 247	68 360	67 967
Transferts et subventions aux contreparties				
Lettres d'accord	441 327	441 327	480 879	480 879
Total partiel	441 327	441 327	480 879	480 879
Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes/1				
Entretien, sécurité et assurance	12 248	12 248	10 526	10 478
Total partiel	12 248	12 248	10 526	10 478
Dépenses d'appui indirectes				
Dépenses d'appui indirectes	28 560		31 022	
Total partiel	28 560		31 022	
Total des dépenses	1 483 510	1 426 490	1 533 142	1 468 868

Note/1 - Les dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes comprennent les paiements de loyers s'élevant à \$2 395 086. (2015 : \$2 215 405).

Note² - Le solde comprend la capitalisation des actifs dans l'état de la situation financière.

Note³ - À partir de l'exercice budgétaire 2016 avec la mise en application de Workday, les éléments liés aux cours et séminaires seront repris dans l'objet de dépenses adéquat. Les principaux éléments utilisés pour les cours et séminaires sont les voyages et les services contractuels.

17. Comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Le rapprochement entre les montants réels sur une base comparable dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels et les montants réels dans le tableau des flux de trésorerie pour l'année close au 31 décembre 2016 est présenté ci-dessous :

(en milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Fonctionn.	Investissements et financements	Total	Fonctionn.	Investissements et financements	Total
Montant réel sur base comparable tiré de l'état des montants budgétaires et des montants réels	(219 658)		(219 658)	(270 741)		(270 741)
Différences de base						
Différences de calendrier						
Différences de présentation	1 599 951	(59 638)	1 540 313	1 444 003	54 823	1 498 826
Différences entre entités	(1 334 610)		(1 334 610)	(1 223 527)		(1 223 527)
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie	45 683	(59 638)	(13 955)	(50 265)	54 823	4 558

Le budget et les états financiers sont préparés sur une base de comptabilité différente. Les états financiers sont préparés sur la base de la comptabilité d'exercice tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels est préparé sur la base de la comptabilité de caisse. Le tableau ci-dessus illustre le montant réel des sorties de trésorerie sur la base du budget, avec un rapprochement de la variation réelle de la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

Les différences de base surgissent de la comparaison entre deux bases différentes. Il n'existe pas de différence de base pour le rapprochement d'une situation de trésorerie budgétaire et d'une situation de flux de trésorerie. L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels reflète des décaissements en comparaison avec le budget et n'inclut pas les encaissements ; par conséquent, les encaissements apparaissent comme une différence de présentation. Les différences entre entités sont des activités décrites dans les états financiers et omises du budget.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
1er janvier 2016 – 31 décembre 2016

18. Informations sectorielles

18.1 État de la situation financière par secteur

	Total Secteur des activités principales	Total Secteur des activités de partenariat	Secteur des activités institutionne lles	Total Secteur des activités spéciales	Secteur des opérations entre parties	Total 2016	Total 2015
ACTIFS							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128 286					128 286	137 683
Investissements à court terme	239 705					239 705	268 202
Dus par d'autres secteurs*		178 338	462 269	37 722	(678 329)		
Créances	64 748	208 287	74 745	1 832		349 612	412 938
Stocks	485		8 411			8 896	7 868
Total des actifs courants	433 224	386 625	545 425	39 554	(678 329)	726 499	826 691
Actifs non courants							
Placements à long terme	297 674					297 674	267 753
Créances		144 271	4 602	4 014		152 887	52 985
Immobilisations nettes	106 397			1 979		108 376	120 250
Immobilisations incorporelles	395		337	31		763	1 728
Total des actifs non courants	404 466	144 271	4 939	6 024		559 700	442 716
TOTAL DES ACTIFS	837 690	530 896	550 364	45 578	(678 329)	1 286 199	1 269 407
PASSIFS							
Passifs courants							
Passifs opérationnels	2 537	5 480	285	4 873		13 175	42 681
Dus à d'autres secteurs*	678 329				(678 329)		
Dettes	5 591	6 163	49 806	792		62 352	9 259
Avantages du personnel				10 970		10 970	11 616
Recettes différées		299 117	203 653			502 770	600 662
Total des passifs courants	686 457	310 760	253 744	16 635	(678 329)	589 267	664 218
Passifs non courants							
Dettes	7 796					7 796	15 089
Avantages du personnel				210 430		210 430	199 986
Recettes différées		216 125				216 125	174 223
Total des passifs non courants	7 796	216 125		210 430		434 351	389 298
TOTAL DU PASSIF	694 253	526 885	253 744	227 065	(678 329)	1 023 618	1 053 516
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE							
Soldes des fonds et réserves							
Soldes des fonds	115 227	46	196 575	(199 618)		112 230	84 093
Réserves	28 210	3 965	100 045	18 131		150 351	131 798
SOLDES NETS DES FONDS et DES RÉSERVES	143 437	4 011	296 620	(181 487)		262 581	215 891

* Les sommes exigibles/payables à l'égard d'autres secteurs résultent du fait que l'OPS détient des pools de liquidités pour le compte d'autres secteurs. Il est impossible d'allouer ces sommes directement à un secteur de liquidités. Ces sommes sont éliminées après consolidation.

18.2 État de la performance financière par secteur

	Total du secteur des activités principales	Total du secteur des activités de partenariat	Total du secteur des activités institutionnelles
RECETTES			
Recettes d'opérations sans contrepartie directe			
Contributions fixées	96 368		
Contributions volontaires		571 452	28 568
Autres recettes	31 022	22 954	9 043
Recettes d'opérations avec contrepartie directe			
Achats de fournitures de santé publique			694 572
Autres recettes			7 568
Recettes diverses	15 177		6 395
TOTAL DES RECETTES	142 567	594 406	746 146
DÉPENSES			
Dépenses liées au personnel	93 803	36 308	28 452
Fournitures, biens et matériels	4 711	10 342	672 731
Équipement, véhicules, mobilier, immobilisations incorporelles, dépréciation et amortissement	2 055		(252)
Services contractuels	11 452	55 743	2 830
Voyages	11 354	23 246	1 046
Transferts et subventions aux contreparties	2 385	438 955	(13)
Dépenses générales de fonctionnement et autres dépenses directes	5 551	1 790	1 540
Dépenses d'appui indirectes		28 560	
TOTAL DES DÉPENSES	131 311	594 944	706 334
EXCÉDENT NET/(DÉFICIT)	11 256	(538)	39 812

État de la performance financière par secteur

Total du secteur des activités spéciales	Secteur des opérations entre parties	Total 2016	Total 2015
1 425		97 793	105 620
	(28 560)	571 460	619 977
		63 019	86 349
	(8 054)	686 518	646 219
20 803	(20 406)	7 965	10 646
		21 572	(8 789)
22 228	(57 020)	1 448 327	1 460 022
35 137	(19 779)	173 921	185 546
1 217	(8 476)	680 525	644 790
116		1 919	7 072
10 278		80 303	72 136
806	(205)	36 247	67 967
		441 327	480 879
3 367		12 248	10 478
	(28 560)		
50 921	(57 020)	1 426 490	1 468 868
(28 693)		21 837	(8 846)

19. Pertes, paiements à titre gracieux et radiations

En 2016, l'Organisation a passé les écritures comptables suivantes :

- \$216 ont été comptabilisés comme pertes/dommages au titre du programme PALTEX suite à un inventaire effectué durant une mission annuelle d'inspection des points de distribution. (2015 : \$13 413)
- \$147 148 ont été comptabilisés comme des radiations de remboursement au titre de lettres d'accord non exécutées par les institutions bénéficiaires. (2015 : nul)
- \$68 963 ont été radiés comme créances irrécouvrables provenant de dettes contractées par des fonctionnaires, d'anciens fonctionnaires et retraités de l'Organisation. (2015 : \$98 872)
- \$2 791 ont été radiés qui correspondent à d'autres montants de faible envergure. (2015 : nul)
- Aucune dérogation administrative n'a été comptabilisée au titre de cours et séminaires assurés par des États Membres. (2015 : \$3 974)
- Aucun paiement à titre gracieux n'a été comptabilisé. (2015 : \$22 342)

20. Cas de fraude et de présomption de fraude

En 2016, 29 cas de fraude, de vol et de perte de biens ont été notifiés. Le programme PALTEX a constaté huit cas de perte ou vol de manuels s'élevant à \$23 114. L'OPS a récupéré ou s'attend à récupérer \$22 898 intégralement de la part des points de vente en question, ce qui équivaut à des pertes nettes pour l'Organisation qui s'élèvent à \$216. Il y a eu 17 cas de perte ou de vol de biens de l'OPS imputés au personnel de l'OPS dans les bureaux de pays et au siège. Le total des pertes nettes pour l'Organisation découlant du vol ou de la perte de ces biens s'élève à \$8 997.

Enfin, il y a eu quatre cas d'abus de cartes de crédit de voyage ou de cartes d'achat de l'OPS commis par des personnes en dehors de l'Organisation. Dans ces quatre cas, les débits frauduleux s'élevant à \$8 453 ont été remboursés par les institutions financières concernées.

21. Déclarations de parties liées et d'autres membres de la direction générale

Le personnel de direction essentiel est constitué de la Directrice, de la Directrice adjointe, du Sous-directeur et du Directeur de l'Administration, lesquels détiennent l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation.

Comme le prévoit la Commission de la fonction publique internationale, la rémunération totale versée au personnel de direction essentiel comprend le traitement brut, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, le remboursement des impôts sur le revenu et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance-maladie. Cette rémunération est versée conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale et s'applique à tous les membres du personnel des Nations Unies.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable.

Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

21.1 Personnel de direction essentiel

Personnel de direction essentiel	2016	2015
Nombre de postes	4	4
Traitement et ajustement de poste	772	772
Avantages	258	283
Pension et assurance-maladie	240	242
Total de la rémunération	1 270	1 297
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	-	-

22. Événements postérieurs à la date de présentation des états financiers

La date de présentation des états financiers de l'Organisation est le 31 décembre. À la date de signature des présents comptes par le Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date de l'état de la situation financière et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

23. Constitution de provisions

Au 31 décembre 2016, l'Organisation n'avait comptabilisé aucune provision.

24. (Comptabilisation)/Décomptabilisation de passif par les réserves

La décomptabilisation du passif résultant du régime d'assurance-maladie du personnel par les réserves résulte d'une augmentation de 4 % dans les taux de cotisation de premier rang au fonds d'assurance-maladie du personnel durant l'année 2015, ce qui a produit une réduction du déficit régional relatif aux fonctionnaires en activité. Le déficit régional est couvert par des cotisations de second rang (25 % du taux de premier rang) versées par des fonctionnaires en activité conformément au paragraphe F.395 du règlement de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS. L'excédent des cotisations de second rang sur le montant requis pour financer le déficit régional est compris dans l'augmentation du solde de réserve du régime d'assurance-maladie. Le total correspondant à la décomptabilisation pour 2016 était de \$1 566 783, qui figure dans l'état des variations de l'actif net.

25. Contributions en nature

Au niveau des pays, les gouvernements hôtes et les partenaires en matière de coopération apportent diverses contributions en nature, que les bureaux de pays de l'Organisation utilisent pour réaliser leurs activités générales et courantes. Ces contributions ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Organisation car il s'avère compliqué d'opérer une normalisation de la juste valeur à travers les bureaux de pays de l'Organisation. Les contributions en nature reçues par l'Organisation comprennent le personnel, les bureaux, les services de bureau, l'utilisation de matériel de bureau et les véhicules.

Country Office or Center	Services received In-Kind Contributions				
	Personnel	Office Premises	Office Services	Office Equipment	Vehicles
Argentine	X				
Bahamas	X	X	X		
Barbade	X	X	X		
Belize	X		X		
Bolivie	X				
Brésil					
Chili	X	X			
Colombie					
Costa Rica	X	X	X		
Cuba	X				
République dominicaine	X	X			
Équateur	X				
El Salvador	X				
Guatemala	X				
Guyana	X	X	X		
Haiti	X		X		
Honduras	X				
Jamaïque	X		X		
Mexique	X				
Nicaragua	X	X	X		
Panama	X	X	X		
Paraguay	X				
Pérou					
Suriname	X	X	X		
Trinité-et-Tobago	X	X	X		
Uruguay	X		X		
Venezuela	X				
PANAFTOSA	X	X	X	X	X
BIREME	X	X	X		
CLAP	X				